

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes au titre de l'exercice, comme le prévoit l'article 7 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ce budget a fait l'objet d'un travail d'optimisation des dépenses, en fonctionnement comme en investissement, afin de poursuivre les projets d'investissement tout en préservant la santé financière de l'établissement public.

En termes d'objectifs, ce budget est caractérisé par les points suivants :

- investissement élevé en faveur de l'attractivité du territoire
- soutien aux communes membres
- Maintien de la qualité du service public.

En termes de gestion :

- Maîtrise des charges à caractère général et de personnel ;
- Maîtrise de l'endettement.

Le budget primitif consolidé est présenté équilibré en ses deux sections de la façon suivante :

Section de fonctionnement	178 328 466 euros
Section d'investissement	142 263 737 euros
Total	320 592 203 euros

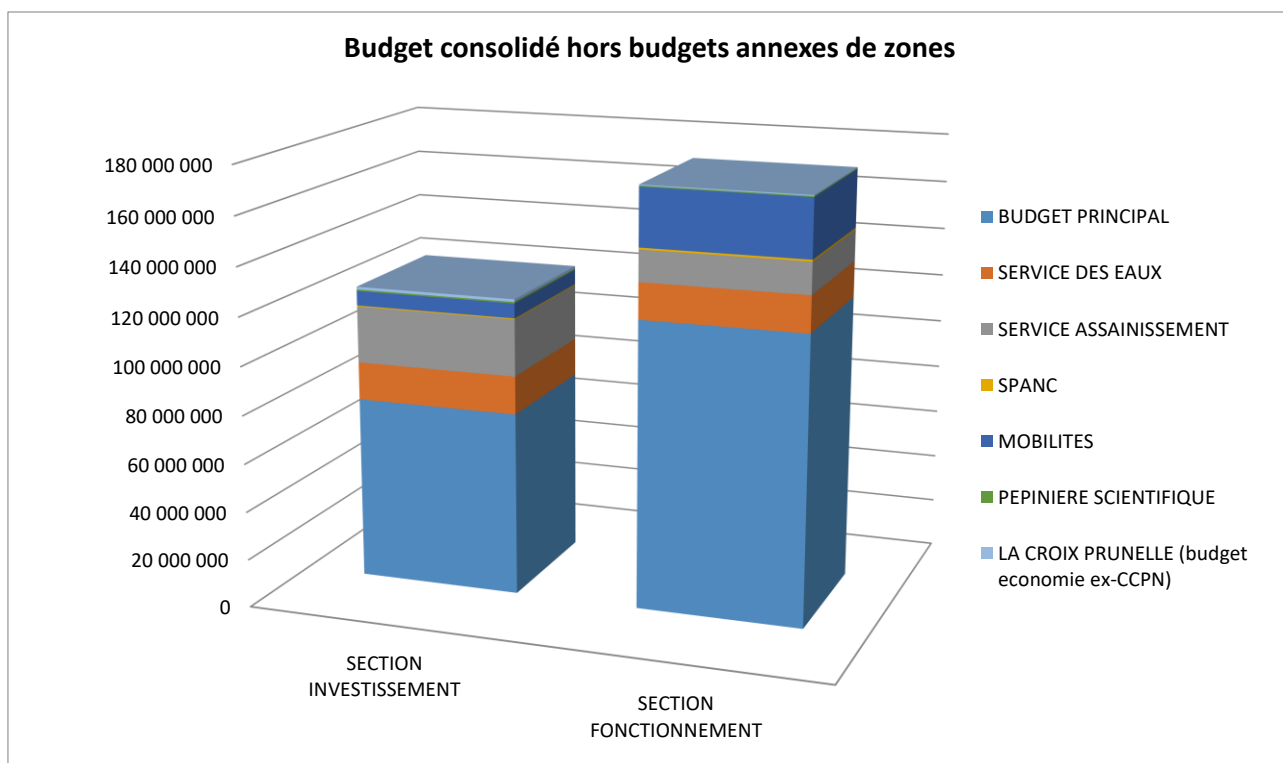
EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	76 035 163	119 257 399	195 292 562
SERVICE DES EAUX	15 718 813	14 986 654	30 705 467
SERVICE ASSAINISSEMENT	23 483 110	12 889 759	36 372 869
SPANC	433 304	765 278	1 198 581
MOBILITES	6 070 277	23 792 762	29 863 039
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	613 259	436 510	1 049 769
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	1 126 666	391 584	1 518 249
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclus)	123 480 592	172 519 945	296 000 537
ZONES D'ACTIVITES HTVA	14 728 365	3 761 180	18 489 545
ZAC DU LONG BUISSON 1	2 512 519	140 683	2 653 202
ZAC DU LONG BUISSON 2	1 416 459	507 664	1 924 123
ZAC DU LONG BUISSON 3	5 832 140	16 457	5 848 597
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	129 294	67 558	196 852
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 106 457	1 649 736	4 756 193
ZA GAUVILLE PARVILLE	18 247	12 423	30 670
ZA DE MISEREY	946 167	844 936	1 791 103
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	461 805	429 735	891 540
ZAC DES VIGNES-DROISY	305 279	91 987	397 267
ZONES D'HABITAT HTVA	4 054 781	2 047 340	6 102 121
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	3 538 288	2 043 270	5 581 558
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	516 493	4 070	520 563
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	18 783 146	5 808 520	24 591 666
TOTAUX (résultats et RAR inclus)	142 263 737	178 328 466	320 592 203

Le budget d'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics administratifs, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique, les équipements sportifs (piscine et hippodrome) les musées, les structures d'accueil de la petite enfance, et du conservatoire à rayonnement départemental ... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique...), les moyens administratifs (locaux, informatique, téléphonie, assurances...).
- de trois budgets annexes de services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'eau, l'assainissement collectif, le SPANC (service public de l'assainissement non collectif). Ces trois SPIC doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues sur les usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des locaux et moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services fonctionnels réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,
- du budget annexe « mobilités », dont la principale ressource est le versement transport dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- du budget annexe La Croix Prunelle (ex-Economie de la CCPN), qui isole les dépenses et recettes relatives à l'activité économique de l'ex-CCPN. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de onze budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières réglementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude.

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 123 481 k€ en investissement (76 132 k€ en 2022) et 172 520 k€ en fonctionnement (140 782 k€ en 2022).

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	76 035 163	119 257 399	195 292 562
SERVICE DES EAUX	15 718 813	14 986 654	30 705 467
SERVICE ASSAINISSEMENT	23 483 110	12 889 759	36 372 869
SPANC	433 304	765 278	1 198 581
MOBILITES	6 070 277	23 792 762	29 863 039
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	613 259	436 510	1 049 769
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	1 126 666	391 584	1 518 249
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclus)	123 480 592	172 519 945	296 000 537



Les résultats 2022

Les résultats 2022 sont repris de manière anticipée dans les budgets primitifs suivants. Les montants sont validés par le comptable public et donc définitifs :

EN EUROS	Fonctionnement			Investissement			Total	Solde des RAR	Résultat CA
	RÉSULTAT de fonctionnement 2022	Résultat des années antérieures	Résultat cumulé 2022	RÉSULTAT d'investissement 2022	Résultat des années antérieures	Résultat cumulé d'investissement 2022			
Budget principal	1 262 101,80	10 233 969,65	11 496 071,45	- 6 349 557,10	3 734 545,62	- 2 615 011,48	8 881 059,97	4 937 587,49	13 818 647,46
Eau	1 646 196,87	334 572,97	1 980 769,84	2 371 883,93	- 361 536,35	2 010 347,58	3 991 117,42	- 3 268 357,87	722 759,55
Assainissement	- 44 192,70	2 083 589,77	2 039 397,07	- 405 851,43	137 266,29	- 268 585,14	1 770 811,93	- 1 728 887,95	41 923,98
SPANC	77 656,24	158 932,43	236 588,67	167 432,05	- 112 172,96	55 259,09	291 847,76	130 101,00	421 948,76
MOBILITES	620 125,43	136 391,18	756 516,61	- 98 228,31	617 508,42	- 715 736,73	40 779,88	766 279,30	807 059,18
ECO (croix prunelle)	- 30 657,96	169 349,51	138 691,55	15 489,81	544 850,36	560 340,17	699 031,72	-	699 031,72
Pépinière	5 545,02	14 252,12	8 707,10	- 50 027,61	420 287,09	370 259,48	361 552,38	32 815,34	328 737,04
Sous-total HORS ZA	3 536 774,70	13 102 553,39	16 639 328,09	- 4 348 858,66	3 745 731,63	- 603 127,03	16 036 201,06	803 906,63	16 840 107,69
Long Buisson - 1	148,82	74 244,16	74 392,98	1 270 581,08	- 3 718 953,21	- 2 448 372,13	- 2 373 979,15	143,49	- 2 374 122,64
Long Buisson - 2	48 066,83	156 692,88	204 759,71	1 196 288,00	- 2 369 293,70	- 1 173 005,70	- 968 245,99	46 450,64	- 1 014 696,63
La Fosse au buis	370,00	66 817,94	67 187,94	-	129 293,63	129 293,63	62 105,69	-	62 105,69
Les Surettes	22 540,32	79 132,13	101 672,45	- 139 383,00	- 1 945 436,04	- 2 084 819,04	- 1 983 146,59	800 637,75	- 2 783 784,34
Miserey	-	41 936,22	41 936,22	-	943 166,50	943 166,50	901 230,28	-	901 230,28
Vallon Fleuri	4 640,99	192 822,96	197 463,95	- 43 709,26	- 3 207 456,96	- 3 251 166,22	- 3 053 702,27	15 118,64	- 3 068 820,91
Vallot	1 020,00	2 029,99	3 049,99	-	516 492,70	516 492,70	513 442,71	-	513 442,71
Gauville Parville	4 859,80	3 713,44	8 573,24	-	18 246,63	18 246,63	9 673,39	-	9 673,39
Marcilly	28 228,76	401 506,27	429 735,03	63 000,00	- 524 804,79	- 461 804,79	- 32 069,76	-	- 32 069,76
Droisy	417,43	91 569,86	91 987,29	-	- 305 279,24	- 305 279,24	213 291,95	-	213 291,95
Long buisson 3	- 420,00	4 657,10	4 237,10	1 000 000,00	- 6 819 919,51	- 5 819 919,51	- 5 815 682,41	12 220,00	- 5 827 902,41
Sous-total ZA	109 872,95	1 115 122,95	1 224 995,90	3 346 776,82	- 20 498 342,91	- 17 151 566,09	- 15 926 570,19	874 570,52	- 16 801 140,71
TOTAL	3 646 647,65	14 217 676,34	17 864 323,99	- 1 002 081,84	- 16 752 611,28	- 17 754 693,12	109 630,87	70 663,89	38 966,98

C'est lors du vote du compte administratif en juin prochain que les résultats 2022 seront présentés de manière détaillée.

1 Budget Principal

1.1 L'équilibre général

L'équilibre général du budget principal s'établit de la façon suivante (en €) :

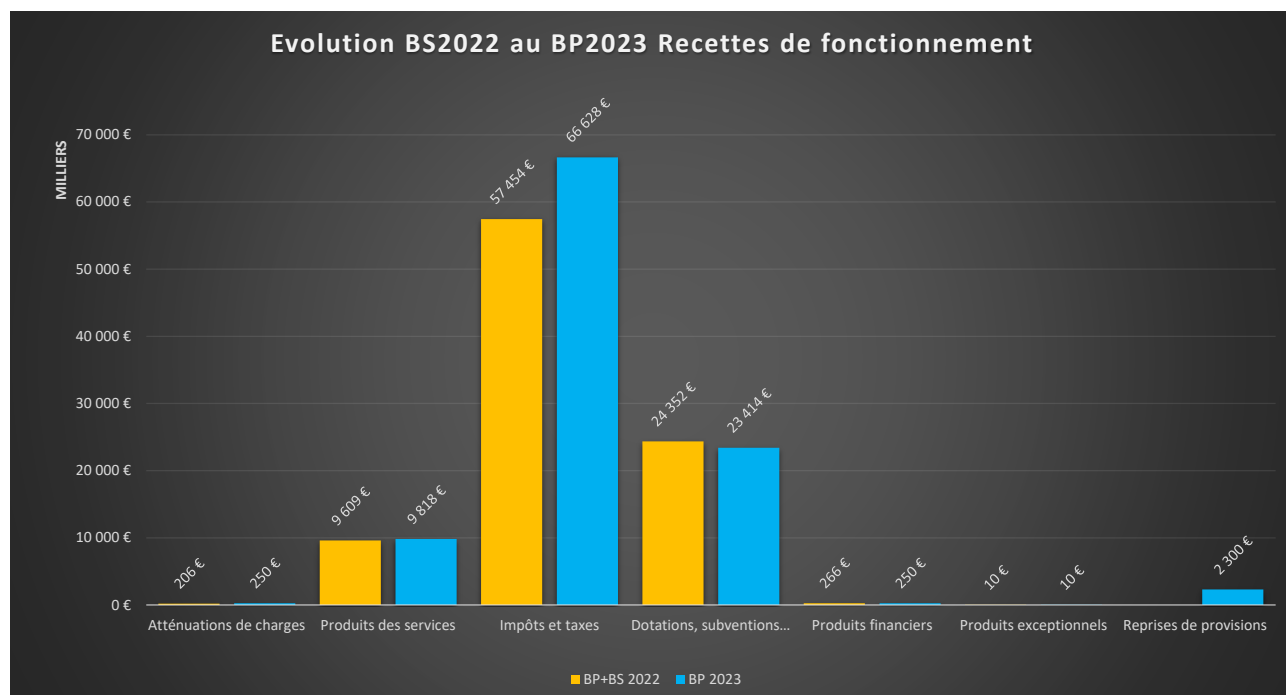
Dépenses réelles d'investissement	69 520 668 €
Recettes réelles d'investissement (principalement subventions)	26 192 886 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et autres recettes d'investissement	2 500 000 €
besoin de financement des investissements	40 827 782 €
remboursement du capital de la dette	9 322 334 €
total besoin de financement de la section d'investissement	50 150 116 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	114 259 537 €
Dépenses réelles de fonctionnement	86 983 659 €
Autofinancement brut	27 275 878 €
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	8 551 904 €
<u>Décomposition de l'autofinancement</u>	
<i>dotation nette aux amortissements</i>	2 682 138 €
<i>virement complémentaire</i>	24 593 740 €

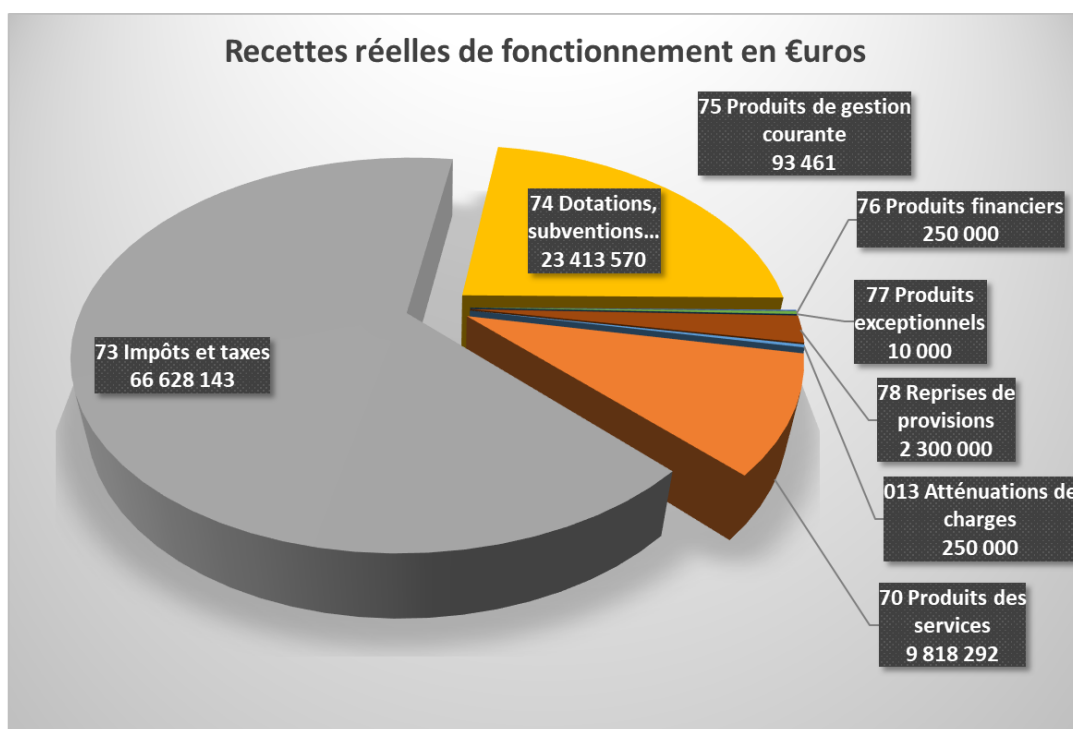
1.2 La section de fonctionnement

1.2.1 Les recettes de fonctionnement



Les recettes réelles d'EPN sur le budget principal progressent de +11,69 % avec un accroissement de 10 759 k€ en raison du dynamisme de la fiscalité (9 173 k€), de la revalorisation des refacturations et d'une reprise de provision exceptionnelle de 2 300 k€.

Recettes réelles					
Chapitre		BP+BS 2022	BP 2023	Variation	% de variation
013	Atténuations de charges	206 000	250 000	44 000	21,36%
70	Produits des services	9 608 786	9 818 292	209 506	2,18%
73	Impôts et taxes	57 454 292	66 628 143	9 173 851	15,97%
74	Dotations, subventions...	24 351 697	23 413 570	- 938 127	-3,85%
75	Produits de gestion courante	107 566	93 461	- 14 105	-13,11%
76	Produits financiers	266 000	250 000	- 16 000	-6,02%
77	Produits exceptionnels	10 000	10 000	-	0,00%
78	Reprises de provisions		2 300 000	2 300 000	
Total		92 004 341	102 763 466	10 759 125	11,69%



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 90 041 k€ soit 88 % des recettes réelles de fonctionnement.

1.2.1.1 Produits de fiscalité

M57	73 IMPOTS ET TAXES (en K€)	BP+BS 2022	BP 2023
73211	FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	0	12
7351	FRACTION COMPENSATOIRE TFPB ET TH	11 925	12 700
73133	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	15 703	19 114
73136	TAXE GEMAPI	1 800	1 831
731721	TAXE DE SEJOUR	105	100
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	12 808	17 558
73221	RVST FISCALITE FNGIR	5 720	5 720
732221	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 450	1 372
7323	REVERSEMENT DU PRÉLÈVEMENT SUR LES JEUX ET LES PAR	0	7
7328	AUTRES FISCALITES	42	42
73112	CVAE	6 016	6 282
73113	TASCOM	1 540	1 540
73114	IFER	346	352
TOTAL CHAPITRE 73		57 454	66 628

1.2.1.1.1 Les contributions directes

L'évolution des bases fiscales de TFB, TFNB, TEOM repose sur un coefficient de revalorisation forfaitaire de +7 % (inflation estimée et présenté dans le projet de loi de finances 2023) permettant d'obtenir un produit supplémentaire de 852 k€.

Cependant, cette inflation induit une augmentation des dépenses de fonctionnement de 4 M€ sur les charges de personnel avec la revalorisation du point d'indice en année pleine et les charges d'énergie et de carburant.

Ainsi, pour compenser ces dépenses, il sera proposé une hausse des taux de fiscalité ci-dessous pour ce budget d'EPN 2023 :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX ACTUELS	TAUX 2023
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %	3,86 %
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %	9,57 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	8,82 %	11,42 %
Cotisation Foncière des Entreprises	24,10 %	31,20 %

Avec ces taux de fiscalité, EPN pourra obtenir un produit supplémentaire de 4 M€ en 2023.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales, elle est remplacée par une fraction de TVA reversée par l'Etat depuis 2021. Il est estimé que la fraction de TVA pourrait passer de 11 925 k€ en 2021 à 12 700 k€ en 2023.

La taxe d'habitation reste applicable sur les résidences secondaires.

L'impact de la hausse de ces taux sur un foyer fiscal moyen a été estimé à 23 € pour toute l'année 2023 :

	Recette 2022	Nb de redevables	valeur locative moyen 2022	taux actuels	Produit 2022	valeur locative moyen 2023	produit 2023 avec les anciens taux		Proposition 2023		
							effet base	impact	taux	produit	impact taux
CFE	34 012 000	6 606	5 149	24,10%	1 241 €	5 499	1 325 €	84 €	31,20%	1 715 €	390 €
THRS	7 414 089	2 193	3 381	8,82%	298 €	3 611	318 €	20 €	11,42%	412 €	94 €
TFB	115 905 000	47 505	2 440	2,98%	73 €	2 606	78 €	5 €	3,86%	101 €	23 €
TFNB	3 097 000	22 108	140	7,39%	10 €	150	11 €	1 €	9,57%	14 €	3 €

Avec la revalorisation des bases à +7 %, l'impact pour ce foyer moyen est de 5 € supplémentaire pour toute l'année 2023.

1.2.1.1.2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), à l'occasion de sa création, EPN a fixé 2 zones de TEOM avec les taux suivants :

Territoire de l'ex-GEA	12,15 %
Territoire de l'ex-CCPN	20,76 %

Le conseil communautaire a décidé de geler à compter du 1er janvier 2017, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères précédemment appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA.

Dans le cadre de l'intégration des 12 communes issues de 3 territoires différents, le Conseil Communautaire a décidé, le 19 décembre 2017 de créer trois nouvelles zones au 1er janvier 2018 :

ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud	17,51 %
commune de Mouettes	15,25 %
communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy	13,26 %

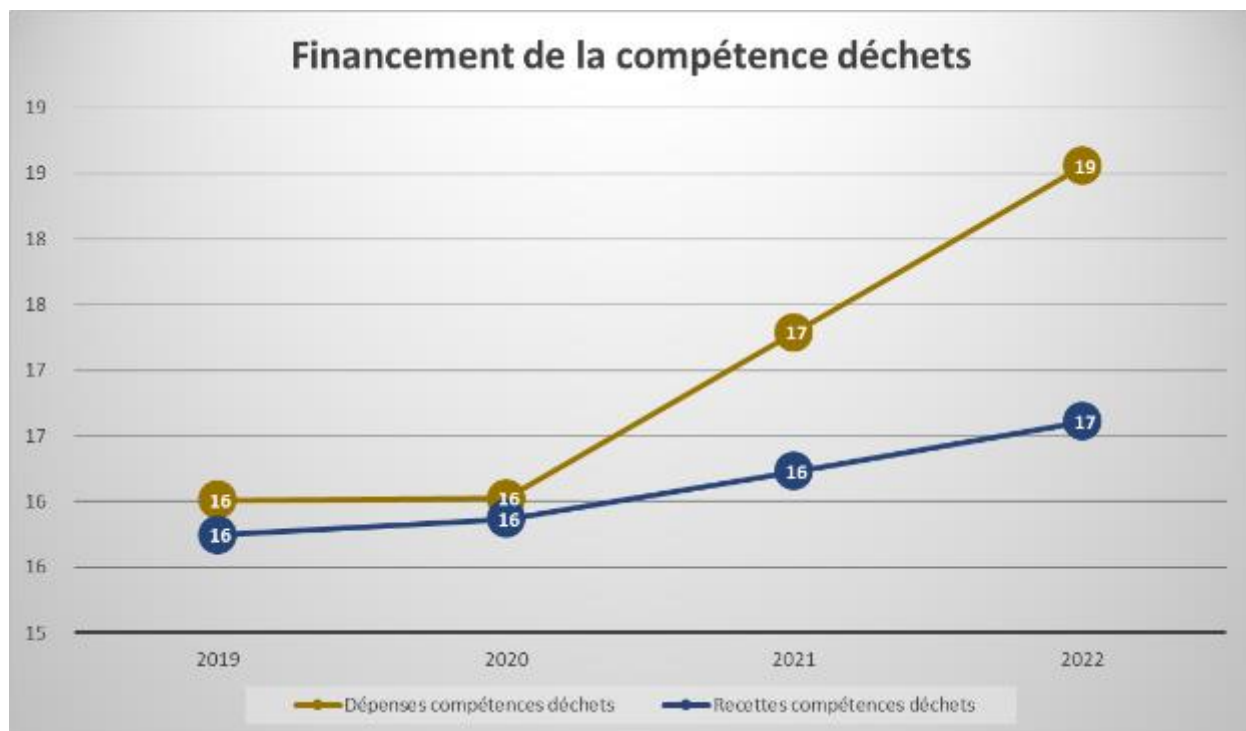
Les dispositions de l'article 218 de la loi de finances pour 2021, relatives à l'harmonisation des tarifications du service des ordures ménagères prolonge de deux ans le régime dérogatoire accordé aux intercommunalités ayant fusionné dans le cadre des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dit loi NOTRe), afin qu'elles harmonisent leurs régimes et leurs tarifications concernant le service de gestion des ordures ménagères.

Cependant, on arrive au terme de la période transitoire accordée par la loi qui a accordé un report au 31 décembre 2023 de l'harmonisation des taux de TEOM. L'harmonisation des taux implique l'harmonisation du service à situation identique.

Pour rappel, la TEOM finance la collecte des déchets ménagers et non ménagers. Les propriétaires et les usufruitiers d'une propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties sont assujettis à la TEOM. La cotisation de TEOM acquittée est uniquement fonction du taux de TEOM voté par la collectivité et des bases d'imposition du foncier bâti. Il n'y a donc aucun rapport entre la cotisation acquittée et le volume de déchets produit ou la fréquence d'utilisation du ramassage.

La TEOM est un impôt affecté qui contribue uniquement au financement de la compétence de la collecte et du traitement des déchets.

Avant 2020, la compétence de la collecte et du traitement des déchets était à l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Cependant, depuis 2021, le dynamisme des recettes ne permet plus de couvrir l'évolution des dépenses :



Après l'étude de différents scénarii au sein d'un groupe de travail d'élus, et à la conférence des Maires, il a été retenu un scénario intermédiaire qui permet de :

- Assurer le financement à l'équilibre de la compétence déchets pour éviter que cette

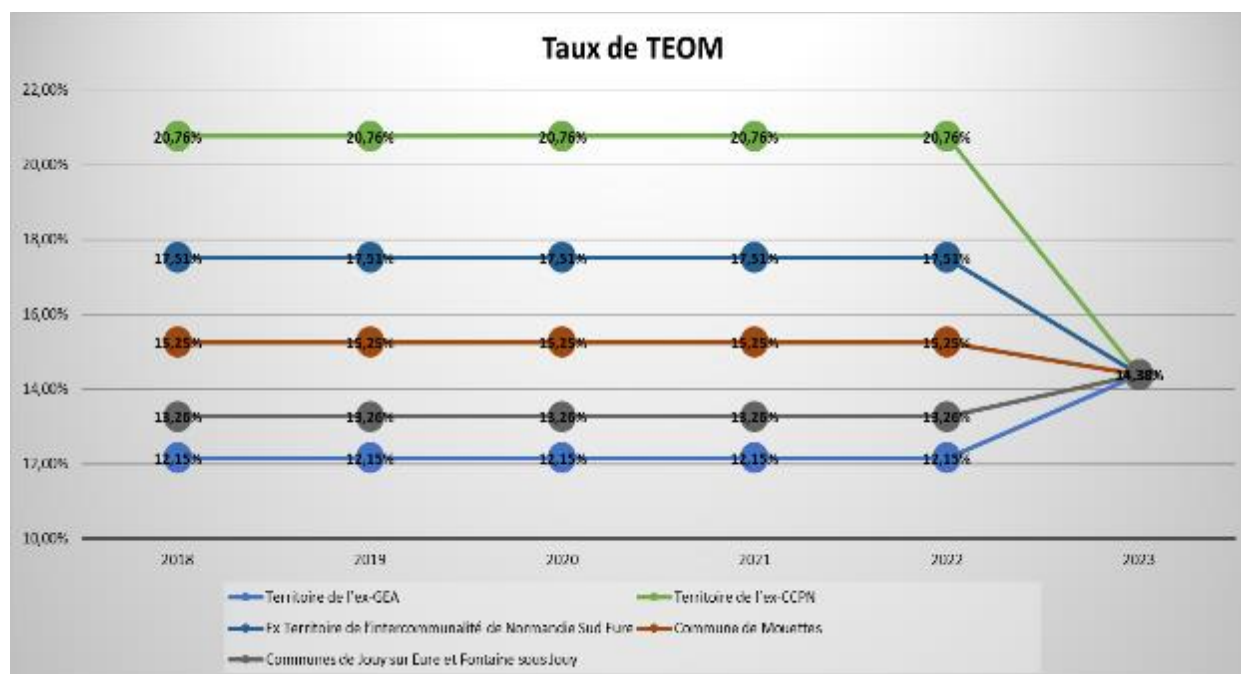
compétence soit déficitaire pour les années à venir ;

- Harmoniser le taux de TEOM et le service ;
- Ne pas générer une hausse fiscale trop importante pour les habitants de l'ex-GEA et des communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy.

En effet, côté dépenses, une nouvelle organisation du service va être déployée courant 2023 et 2024 portant sur :

- La modification des horaires d'ouverture des déchetteries et des éco-points (45 k€ par an)
- L'arrêt du projet de l'éco-point de La Chappelle du Bois des Faulx (opération d'investissement de 870 k€)
- L'arrêt de la déchetterie mobile (122 k€ par an)
- L'arrêt de la collecte des déchets verts en porte à porte hors aire urbaine (263 k€ par an)
- L'arrêt d'une collecte par semaine dans le centre-ville d'Evreux (12 k€ par an)
- La collecte des encombrants uniquement sur rendez-vous (175 k€ par an)
- L'harmonisation de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif à tous les 15 jours hors zone urbaine et cas spécifiques tels que les commerces de bouches
- L'extension de la redevance spéciale au sud du territoire

Cette harmonisation conduit à fixer un taux unique de 14,38 % pour l'ensemble du territoire :



L'impact de l'harmonisation du taux de TEOM sur les redevables varie selon sa localisation. Ce tableau ci-dessous indique l'impact pour un redevable de TEOM moyen sur EPN pour toute l'année 2023 :

	taux actuels	valeur locative moyen 2022	produit TEOM 2022	Révalorisation des bases 2023 (estimation +6%)	produit 2023 avec les taux actuels		produit 2023 avec les nouveaux taux proposés		
					effet base	impact	14,38%	impact taux	impact base et taux
Territoire ex-GEA	12,15%	2 460,14	299 €	2 607,75	317 €	18 €	375 €	58 €	76 €
Fontaine sous Jouy et Jouy sur Eure	13,26%		326 €		346 €	20 €		29 €	49 €
Mouettes	15,25%		375 €		398 €	23 €		- 23 €	- 0 €
Territoire ex-INSE	17,51%		431 €		457 €	26 €		- 82 €	- 56 €
Territoire ex-CCPN	20,76%		511 €		541 €	31 €		- 166 €	- 136 €

1.2.1.1.3 9.2.1.1.3.3 Le fonds national de garantie individuelle de ressources

FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) : dispositif compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont au nombre de trois et sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. Le montant escompté en 2023 est stable par rapport à celui de 2022.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national.

Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

1.2.1.2 Dotations, subventions et participations

Le chapitre 74 « Dotations, Subventions » s'élève à 23 540 k€ et se compose principalement de :

M57	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (en K€)	BP+BS 2022	BP 2023
74788	AUTRES ORGANISMES	4 301	4 138
741126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	10 041	9 823
741124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 408	2 409
748312	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	3 100	3 100
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A TP	0	0
74832	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	1 983	1 981
74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	190	177
74834	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	0	0
744	FCTVA	10	30
74	AUTRES DOTATIONS	2 318	1 756
TOTAL CHAPITRE 74		24 352	23 414

La dotation d'intercommunalité devrait passer de 2 408 k€ au BS 2022 à 2 409 k€ en 2023 (montant notifié en 2022).

La DCRTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. Le montant devrait rester stable à 3 100 k€ au BP 2023 (montant notifié en 2022).

La dotation de la compensation part salaire, étant soumise à un écrêtement de la part de l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques, devrait baisser de 218 k€, passant de 10 041 k€ à 9 823 k€.

Les allocations compensatrices passent de 2 173 k€ au BS 2022 à 2 158 k€ en 2023 (montant notifié en 2022).

Les autres dotations pour un montant de 1 756 k€ sont notamment constituées de :

	Montant
CONTRAT DE VILLE	80 000,00 €
CITE EDUCATIVE	57 000,00 €
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	119 040,00 €
MAISON DE LA SANTE	105 610,00 €
COHESION SOCIALE	105 000,00 €
DEVELOPPEMENT DURABLE - CLIMAT	92 000,00 €
EMPLOI	97 590,00 €
SPORT (Hippodrome, Sicosse)	200 825,00 €
MUSEE	96 410,00 €
PLIE (PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI)	234 488,00 €
EVENEMENTIEL	78 900,00 €
CONSERVATOIRE A RAYON DEPARTEMENTAL	117 000,00 €
RESSOURCES HUMAINES	22 000,00 €
MOYENS GENERAUX	1 500,00 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	115 625,00 €
PREVENTION SURETE	20 000,00 €
TRAITEMENT DE DECHETS	70 000,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	112 800,00 €
PLUVIAL	30 192,00 €
TOTAL	1 755 980,00 €

1.2.1.3 Les autres recettes réelles

Les autres recettes réelles, hors résultat, s'élèvent à 12 722 k€ et se déclinent de la façon suivante :

Le Chapitre 70 « Produits des services » se décompose ainsi (en k€) :

Les produits des services augmentent de 209 k€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 9 818 k€ en raison de la remise à plat de la convention de mutualisation et des frais de refacturation du budget principal vers les budgets annexes.

Libellé	BP+BS 2022	BP 2023	Variation
Remboursement de frais par les communes membres du GFP (courrier et frais postaux, défense incendie, convention entretien, pluvial/Gémapl)	835 186	138 782	- 696 404
Petite enfance : Redevances et droits des services	959 700	959 250	- 450
Culture : Redevances et droits des services à caractère social	131 000	147 000	16 000
Entrées et abonnements (évènementiel)	50 000	50 000	-
Entrées et abonnements (hippodrome et piscine)	292 500	302 500	10 000
Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP (y compris frais de formation et mise à disposition)	5 240 000	6 167 000	927 000
Redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères	600 000	550 000	- 50 000
Redevance pour enlèvement des déchets industriels	320 000	300 000	- 20 000
Refacturation garage	490 000	600 000	110 000
Revente de composteurs aux particuliers	6 000	7 000	1 000
Refacturation, des frais de gestion aux budgets annexes	642 400	574 760	- 67 640
Remboursement de charges et autres produits des services (frais la pépité service emploi/insertion)	2 000	2 000	-
Autres produits des services (aire d'accueil des gens du voyage)	30 000	10 000	- 20 000
Autres produits des services (tourisme)	10 000	10 000	-
total	9 608 786	9 818 292	209 506

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 250 k€ et concerne essentiellement les indemnités journalières et le financement des adultes relais.

Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 93 k€ dont notamment :

- 49 k€ de revenus des immeubles,
- 22 k€ de produits de gestion courante issus des travaux réalisés hors compétence par le service Voirie
- 3,5 k€ de redevance versée par Qpark pour les parkings de l'hôtel de ville et de la gare.

Le chapitre 76 « Produits financiers » est estimé à 250 k€ et correspond à la part des dividendes dégagés du résultat de l'exercice 2022 attachée à la participation au capital de la SPL Transurbain.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est estimé à 10 k€ pour des annulations de mandats sur exercice antérieur.

Le chapitre 78 « Reprise de provisions » est estimé à 2,3 M€ pour la reprise de deux provisions semi-budgétaires : l'une pour la zone d'activité du Long Buisson 1 et l'autre pour la ligne de train Paris-Normandie.

1.2.1.4 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 4 997 k€ :

- 500 k€ ont été inscrits au titre des travaux en régie,
- 285 k€ au titre des amortissements pratiqués sur les subventions d'équipement transférables (subventions aide à la pierre),
- 4 212 k€ au titre de la reprise de la provision de la ZAC Rougemare suite à la clôture de ce budget annexe.

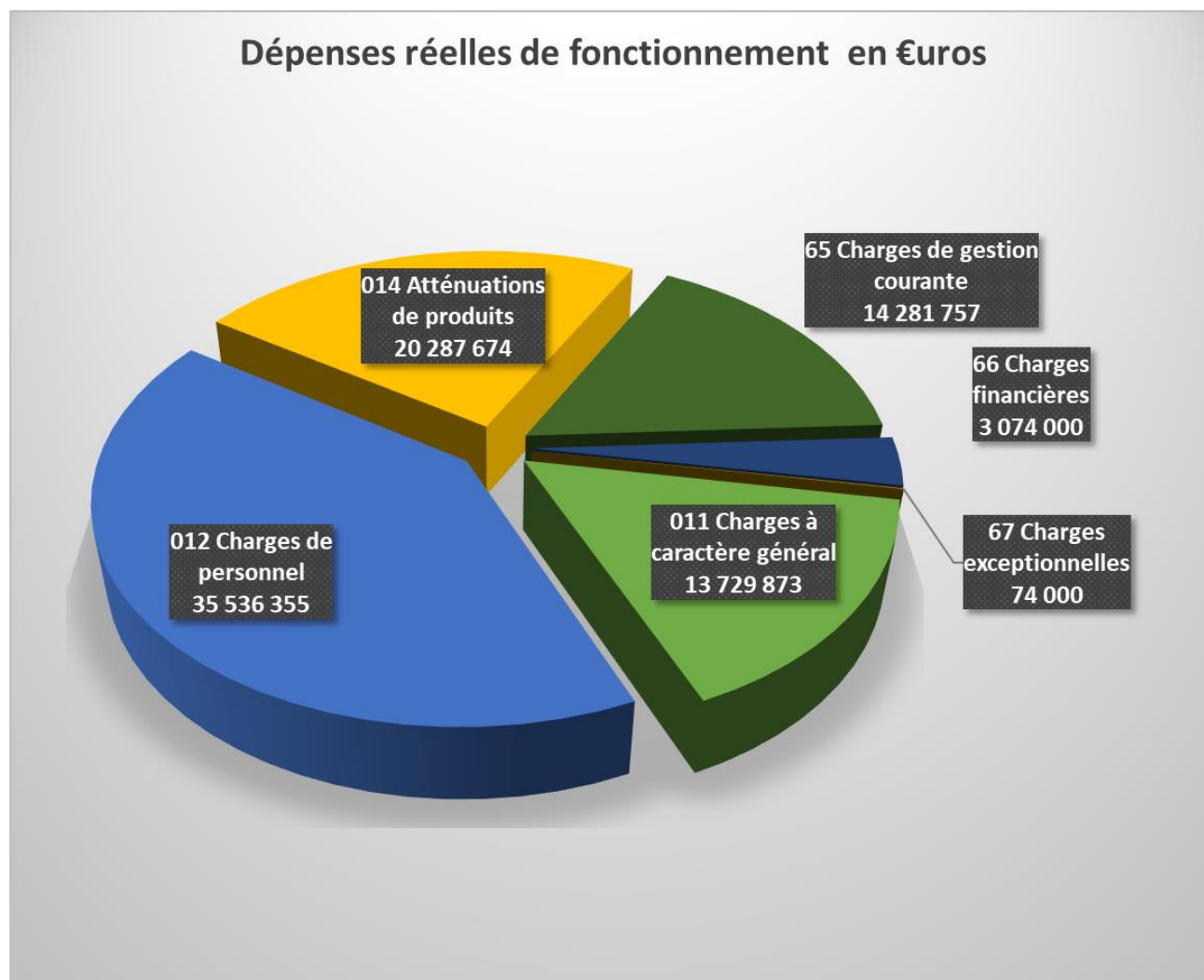
1.2.1.5 La reprise anticipée des résultats 2022

Avec un vote du budget primitif en avril, EPN va pouvoir reprendre de manière anticipée les résultats 2022.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement s'élève à 11 496 071 €.

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



Les **atténuations de produits (chapitre 014)** correspondent aux versements aux communes.

Les versements aux communes sont les attributions de compensation (AC) versées ainsi que les dotations de solidarité communautaire (DSC). Au cours de l'exercice 2019 un travail approfondi de refonte du système de péréquation a été mené, pour conduire à l'application dès 2020 de ce nouveau système. En 2022, le transfert de la gestion du SICOSSE à EPN conduit à réduire les AC pour les communes concernées. En 2023, le montant provisoire des AC est ajusté à 19 902 k€.

La dotation de solidarité communautaire a également été revue en 2019 dans le cadre du travail de refonte du système de péréquation. Un nouveau mode de calcul de cette DSC incluant les 74 communes a été établi. L'enveloppe de 2020 est maintenue pour 2023 à 375 k€.

Le **chapitre 011, charges à caractère général**, s'élève à 13 729 k€ (+ 10,63 % soit + 1 319 k €).

		2022 (BP+BS)	2023	Variation	%
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	124 300	116 800	- 7 500	-6%
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	807 000	1 120 500	313 500	39%
60613	CHAUFFAGE URBAIN	140 000	210 000	70 000	50%
60618	AUTRE FOURNITURES NON STOCKABLES	-	1 200 000	1 200 000	
60621	COMBUSTIBLES	42 700	3 000	- 39 700	-93%
60622	CARBURANTS	930 700	1 300 500	369 800	40%
60623	ALIMENTATION	101 935	114 715	12 780	13%
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 000	4 200	1 200	40%
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	53 600	31 800	- 21 800	-41%
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	63 350	53 310	- 10 040	-16%
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	268 000	262 700	- 5 300	-2%
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	42 700	35 300	- 7 400	-17%
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 500	29 050	8 550	42%
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	6 000	7 250	1 250	21%
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 000	4 000	-	0%
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	712 429	766 675	54 246	8%
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 245 849	2 208 792	- 1 037 057	-32%
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	46 700	34 700	- 12 000	-26%
61351	LOCATION MATERIEL ROULANT	-	5 000	5 000	
61358	AUTRES LOCATION MOBILIERES	177 491	150 000	- 27 491	-15%
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	30 110	16 300	- 13 810	-46%
61521	ENTRETIEN ET REPARATION DE TERRAINS	30 000	30 000	-	0%
615221	BATIMENTS PUBLICS	46 500	41 000	- 5 500	-12%
615228	AUTRES BATIMENTS	18 000	23 000	5 000	28%
615231	VOIRIES	727 000	706 460	- 20 540	-3%
615232	RESEAUX	146 000	145 500	- 500	0%
61551	MATERIEL ROULANT	258 400	303 800	45 400	18%
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	38 150	37 361	- 789	-2%
6156	MAINTENANCE	994 354	973 910	- 20 444	-2%
6161	MULTIRISQUES	247 326	477 000	229 674	93%
6168	AUTRES PRIMES D'ASSURANCES	11 250	6 300	- 4 950	-44%
617	ETUDES ET RECHERCHES	103 480	112 740	9 260	9%
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	20 260	16 686	- 3 574	-18%
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	195 000	141 600	- 53 400	-27%
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	511 526	407 031	- 104 495	-20%
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	188 500	192 564	4 064	2%
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	11 000	6 000	- 5 000	-45%
6228	DIVERS	3 000	2 500	- 500	-17%
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	95 500	86 500	- 9 000	-9%
6232	FETES ET CEREMONIES	90 200	67 150	- 23 050	-26%
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	8 000	13 000	5 000	63%
6234	RECEPTIONS	2 900	3 900	1 000	34%
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	238 915	237 873	- 1 042	0%
6238	IMPRESSIONS	2 000	1 500	- 500	-25%
6241	TRANSPORTS DE BIENS	12 000	9 500	- 2 500	-21%
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	26 500	26 445	- 55	0%
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	33 000	35 000	2 000	6%
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	20 000	19 400	- 600	-3%
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	152 887	244 700	91 813	60%
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	29 100	25 000	- 4 100	-14%
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	153 750	115 910	- 37 840	-25%
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	157 300	174 000	16 700	11%
62875	AUX COMMUNES MEMEBRES DU GFP	329 700	442 700	113 000	34%
62878	A DES TIERS	533 000	770 000	237 000	44%
63512	TAXES FONCIERES	126 108	133 121	7 013	6%
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	15 000	15 000	-	0%
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	14 130	11 130	- 3 000	-21%
Total des charges à caractère générale		12 410 100	13 729 873	1 319 773	11%

Cette augmentation des charges à caractère général provient essentiellement des variations suivantes :

- Les charges d'énergie (natures 60612 à 60618) : + 1 583 k€
Cette hausse est liée au cumul de plusieurs facteurs : un reclassement d'une inscription faite en nature 611 l'an dernier pour 769 k€ et la hausse des tarifs de gaz et d'électricité.

- Les charges de carburant (nature 60622) : + 369 k€ en raison de la hausse des prix.
- Les frais d'assurance (nature 6161) : +229 k€ en raison de la signature du nouveau contrat d'assurance qui est moins avantageux que le précédent.
- Les frais de télécommunication (nature 6262) : +91 k€ avec le déploiement du télétravail.
- La convention de mutualisation entre la ville d'Evreux et d'EPN : +113 k€ (nature 62875) qui suit l'évolution des dépenses de personnel.
- La convention avec SITREVA relative aux déchetteries : + 237 k€ (nature 62878) en lien avec le nombre des passages des administrés.

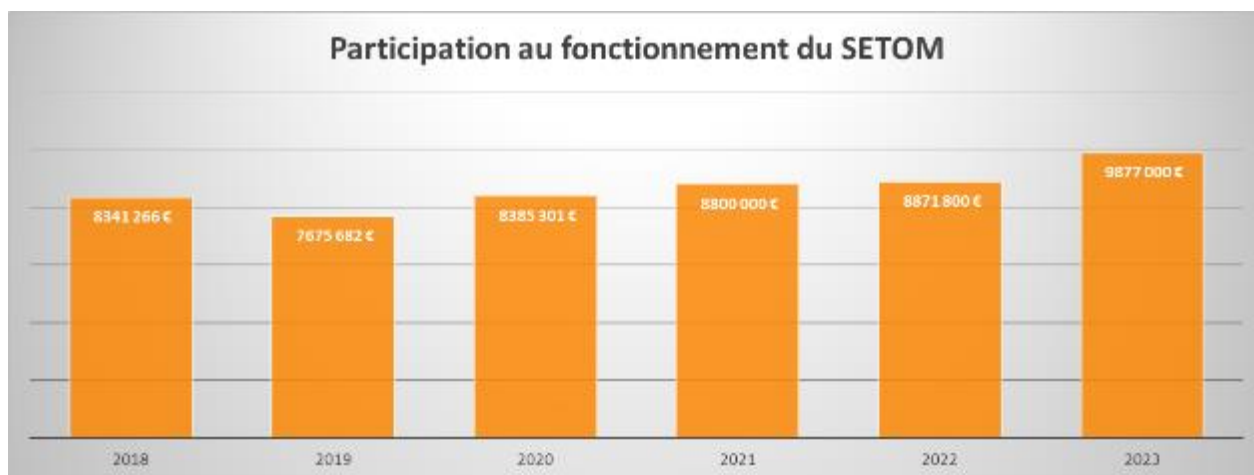
Le **chapitre 012, dépense de personnel** s'élève à 35 536 k€, soit une hausse de 378 k€ par rapport au BS 2022 en raison du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 1% soit 348 353 €. Des efforts de maîtrise de ces dépenses sont envisagées sur l'année 2023 pour contenir cette enveloppe.

Les dépenses de personnel correspondent aux refacturations au titre de la mutualisation à hauteur 2 033 000 €, des traitements et charges pour 33 278 355 € et de 225 000 € concernant les autres dépenses (CNAS, et factures de soins).

Le **chapitre 65, autres charges de gestion courante**, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 14 281 k€ et se ventile comme suit :

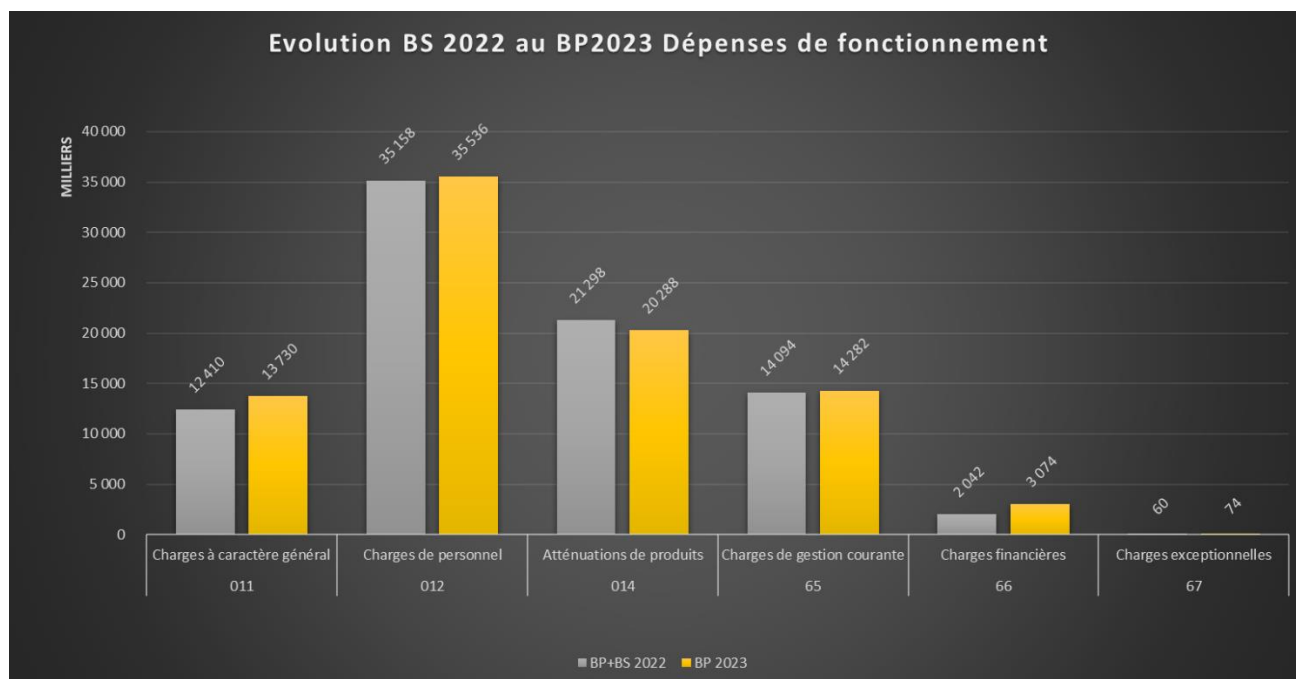
Nature	Libellé	Montant en euros	Poids dans le chapitre en %	Commentaire
653X	INDEMNITES PRESIDENT & VICES PRESIDENTS	552 600	3,87%	
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000	0,11%	
6542	CREANCES ETEINTES	5 000	0,04%	
65568	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	9 877 000	69,16%	Contribution au SETOM
65574	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT	38 500	0,27%	
657341	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES	13 165	0,09%	subvention pour le village du sport
657358	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE	143 000	1,00%	Participation aux syndicats dans le cadre de la compétence GEMAPI
65736X	PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES	1 368 203	9,58%	236 k€ en faveur de la bio pépinière 1 132 k€ en faveur du budget mobilités
657381	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	55 000	0,39%	Partenariat avec les chambres consulaires dans le cadre de la compétitivité des entreprises
657382	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	856 834	6,00%	- 545 k€ de subvention à l'office du tourisme - 265 k€ de soutien à la formation supérieure - 44 k€ de participation au fonds de solidarité logement - 2,8 k€ de soutien au fonds Leader
65748	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 347 955	9,44%	Dont 100 k€ aide CFE; 365 k€ pour les animations d'été et 398 k€ pour le soutien à l'emploi; 118k€ pour le tourisme; 120k€ pour le Tangram
65888	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 500	0,07%	franchises d'assurance
	total	14 281 757	100,00%	

La participation au fonctionnement du SETOM (9,8 M€) représente 69 % du chapitre.



Le **chapitre 66, charges financières**, est de 3 074 k€, soit une hausse de 1 031 k€ par rapport au BS 2022 en raison du recours à l'emprunt en 2022 et en 2023.

Le **chapitre 67, charges exceptionnelles**, est de 74 k€, correspondant aux éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur, et les intérêts moratoires.



La comparaison de BP+BS 2022 à BP 2023 permet au regard de cet histogramme de constater une maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,26 %, passant de 85 062 020 € à 86 983 659 €, soit +1,9 M€.

1.3 Section d'investissement

Les propositions figurant au projet de budget primitif tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'ECPI.

Le programme d'investissement passe de 32,8 millions d'euros en 2022 à 39,3 millions d'euros en 2023.

Voici les investissements les plus significatifs (hors contrat de territoire) :

- Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de La Madeleine : 3 415 k€
- Institut de formations en soins infirmiers : 9 792 k€
- Etude de faisabilité et de programmation pour le pôle de petite enfance à Saint André : 250 k€
- Acquisition d'un terrain pour la construction du pôle de Santé Libéral et Ambulatoire du centre-ville d'Evreux : 750 k€
- NPRU opération place Suffren : 400 k€
- Renouvellement urbain Parc Central de Nétreville : 200 k€
- Actions de soutien aux bailleurs sociaux ou de réhabilitation de logements : 1 175 k€
- Déviation sud-ouest : 1 610 k€
- Réhabilitation du conservatoire à Notre Dame : 435 k€

- Etude pour la restauration du mur gallo-romain du musée d'Evreux : 282 k€
- Etudes pour la construction d'un centre aquatique : 2 050 k€
- Poursuite d'un programme important de requalification des voiries communautaires : 3 700 k€
- Poursuite des études de requalification du quartier de La Gare : 645 k€
- Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement pour la modernisation des déchèteries : 800 k€ pour la création d'un éco-point de Marcilly
- Lancement du test agricole sur le site de Cambolle : 130 k€
- Lancement du diagnostic pyrotechnique sur le site de la Rougemare : 516 k€
- Poursuite de prise en charge des déficits des budgets de zones en vue de préparer leur clôture : +5,3 M€
- Poursuite de l'élaboration du schéma directeur pour la gestion des eaux potables, pluviales et usées : 163 k€
- Poursuite des travaux de remplacement du réseau d'eau pluvial à La Sablonnière : 188 k€
- Dans le cadre de la compétence GEMAPI, avec les études et travaux sur le bassin versant de l'Eure (Sacquenville), bassin versant de Saint André (Bretagnolles), Hydraulique douce, travaux sur ouvrages pluviaux du territoire.

Par ailleurs, EPN affirme sa volonté de soutien au développement des entreprises de son territoire. Ainsi une enveloppe de 730 k€ est prévue afin de venir en aide aux entreprises pour le financement d'investissements sous forme d'avance remboursable.

Ainsi, les montants réels d'investissement hors dette représentent 52 583 k€ de dépenses.

Les recettes réelles hors emprunts sont estimées à hauteur de 28 693 k€ (dont 17 059 k€ de recettes reportées de 2022, 2 500 k€ pour le FCTVA, 6 985 k€ de subventions et 1 815 k€ de cessions).

Le tableau suivant détaille ces actions :

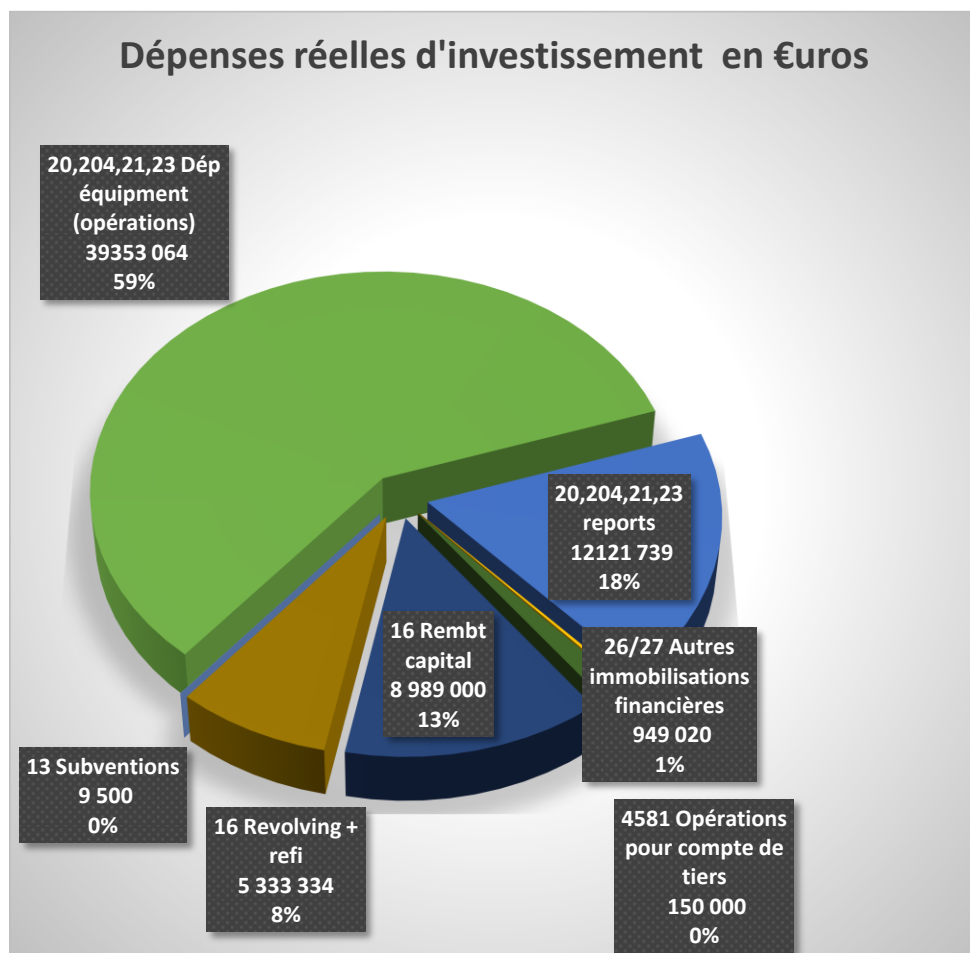
		Dépenses	Recettes
Fonds de concours et subventions d'équipement versées		2 402 222 €	0 €
Contrat de territoire	dont :	402 222 €	- €
	48 093€ = Guichainville		
	40 675€ = Marcilly la Campagne		
	46 715€ = Les Baux Sainte Croix		
	108 783€ = Maison de quartier Navarre études - Evreux		
	157 955€ = Cadran - Evreux		
Fonds de concours aux communes		2 000 000 €	- €
Mise en œuvre des compétences communautaires		25 312 442 €	6 216 984 €
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, écaliérage public Subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)	5 754 530 €	0 €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	990 000 €	0 €

		Dépenses	Recettes
Eaux pluviales	Travaux sur les réseaux et ouvrages, subventions SMABI	755 300 €	57 600 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	1 175 900 €	69 160 €
Emploi insertion	Aménagements Pépîte. Projet économie sociale et solidaire, aquisition nouveau véhicule Bus 56	128 100 €	60 000 €
Prévention sociale	participation aux financements de structure Teqball sur les communes d'EPN	0 €	0 €
Compétitivité des entreprises	Aide à l'immobilier d'entreprise: subvention aux entreprises Etude stratégique sur les ZAC existantes et étude pour préemption commerciale	730 000 €	183 000 €
Développement touristique	Soutien à l'hébergement touristique	37 000 €	3 500 €
Enseignement supérieur	Equipement scientifique des laboratoires et subvention pour modernisation des équipements pédagogiques pour le plateau technique pharmaceutique.	35 000 €	0 €
Plannification	Financement enquête publique	14 000 €	0 €
Marketing territorial	Acquisition pour matériel visio	2 000 €	0 €
Mission développement agricole	Prestation d'ingénierie du partenaire Nid'Agri dans le cadre de la mise en place du site de l'Espace Test Agricole (Cambolle), raccordement aux réseaux et acquisitions matériels	130 000 €	0 €
Centre Bourg cœur d'Agglomération	travaux mandat SPL IFSI/parking / Recette Acompte 1 IFSI Etudes centre bourg / Projet gare	10 462 853 €	4 000 000 €
Commande publique	Publicités marchés publics	45 000 €	0 €
Hippodrome	Travaux refection vestiaires et douches et clôtures, participation Boxes, but de rugby	18 000 €	0 €
Petite enfance	Acquisitions diverses crèches	26 342 €	0 €
Contrat local de santé	Subvention pour acquisition cabine Doctovue et Médicobus pour une unité de santé mobile	0 €	110 000 €
CRD	acquisition d'1 Harpe d'études 47 cordes, timbales, d'1 piano à queue et saxophone	48 000 €	0 €
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments Acquisition de mobilier spécifique et enrichissement de la documentation de musée	41 000 €	18 000 €
Musée d'Evreux	Acquisitions d'œuvres d'art. Travaux aménagement du hall d'accueil du musée, réfection de l'éclairage et scénographie	57 800 €	10 000 €
Opération renouvellement urbain	Travaux d'aménagement PRU Nétreville, parc central (subventionné à 80%) Subvention rue du bois des communes, subvention bailleur mon logement 27	1 109 497 €	938 735 €
Sports	Travaux, clôture et acquisition matériel de ménage et sportif pour les gymnases	185 000 €	0 €
Piscines	Acquisition de matériel autolaveuses	26 100 €	0 €
Prévention et sureté	Installation alarme dans divers sites et chateaux d'eau	30 000 €	0 €
Climat	études schéma directeur énergies renouvelables	20 €	0 €

		Dépenses	Recettes
Architecture	Réhabilitation du musée Evreux, études maison petite enfance St André, Avance pour projet déménagement CRD à Notre Dame, centre aquatique Subvention recette pour études centre aquatique et réhabilitation musée	3 017 000 €	204 989 €
Commerce d'intérêt communautaire	Soutien aux porteurs de projet en milieu urbain, diagnostic d'opportunité sur le remembrement commercial et subvention aux communes pour de nouveaux locaux de commerce	120 000 €	0 €
Environnement	Projet accompagnement Parc Naturel urbain Cambolle, sécurisation espaces verts cités Lafayette, reboisement compensatoire d'1ha au golf, programmes de restauration de mares	279 000 €	150 000 €
Paysages, nature et Espaces verts	Aménagement des espaces verts et parc urbain, travaux divers, entretiens divers sites	45 000 €	0 €
Fibre optique	Déploiement fibre optique	50 000 €	412 000 €
Etudes et projets		5 570 980 €	2 906 576 €
Action foncière	MOE Quartier Gare	5 407 480 €	2 776 576 €
	Convention EPFN Usines de Navarre (étude et travaux)		
	Construction projet PSLA Evreux Sud Acquisition centre de tri postal quartier pasteur Extension Rougemare		
Etudes et réseaux pluvial	Etude schéma directeur d'eau pluviale	163 500 €	130 000 €
Moyens des services		1 526 940 €	10 000 €
Administration générale	Acquisition de divers matériels (présentoirs mobiles, pavoisements, tapis anti fatigue, panneaux d'expositions)	6 240 €	0 €
Achats	Renouvellement mobilier administratif pour les services et électroménager pour le service petite enfance (lave linge et sèche ligne, autolaveuse)	39 000 €	0 €
Communication	Renouvellement de matériels vieillissants et acquisition d'1 drone avec accessoires	5 000 €	0 €
DSI	déploiement du télétravail : ajout de licences bureautiques en nombre, acquisition de PC, installation visio en salle du conseil et salle de réunion. Développements sur les logiciels métiers, acquisition de certificats, mise en œuvre et évolution liées aux usages du numérique, projets de services	832 700 €	0 €
DRH	FIPHFP - Santé, investissement dans le cadre des aménagements de poste	5 000 €	0 €
Bâtiments (infrastructures) / Energie	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, ateliers Travaux de démolitions de certains bâtiments Travaux d'entretien et de rénovation des crèches, piscines...	551 000 €	0 €
Propreté	Remplacement de portes sectionnelles de l'atelier, Acquisition de matériels (aspirateur à feuille)	40 000 €	0 €

		Dépenses	Recettes
Véhicules, engins, gros matériel, propreté	Changement de portes sectionnelles. Acquisition de 3 nouveaux véhicules électriques pour l'ensemble d'EPN	48 000 €	10 000 €
		34 812 584 €	9 133 560 €

A ces éléments viennent s'ajouter :



En dépense :

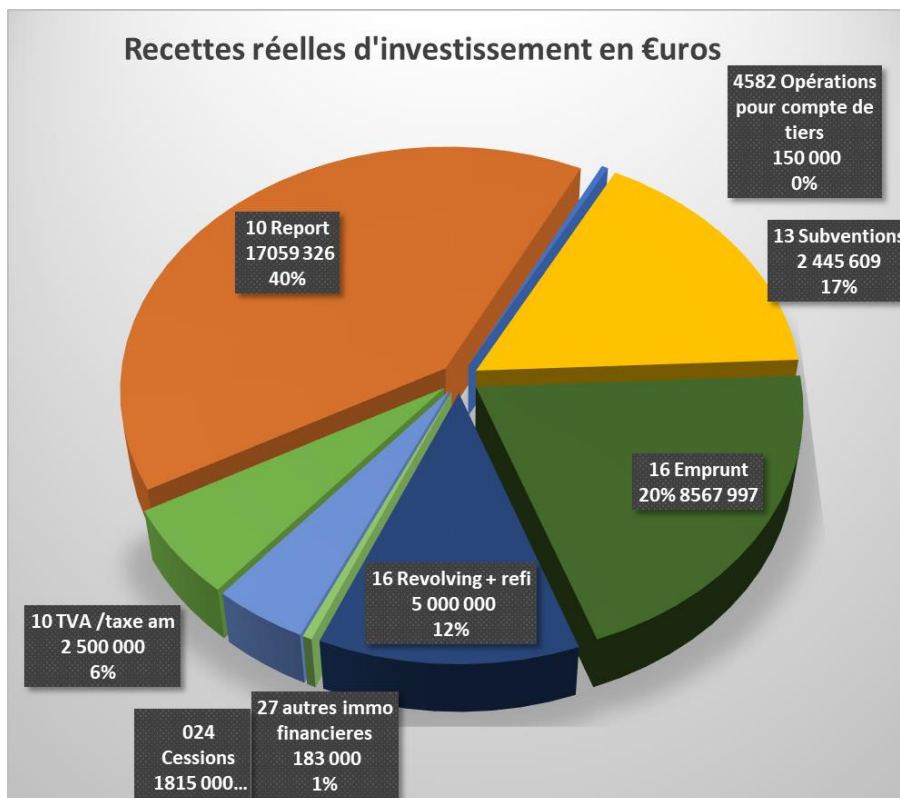
- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 8 989 k€ est (contre 8 733 k€ en 2022).
- une opération d'ordre (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'équipement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération. Le montant est de 285 k€.
- 500 k€ ont été inscrits en dépenses d'ordre au titre des travaux en régie. Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que l'établissement public crée pour lui-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale. Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.
- 4 212 k€ pour la reprise de la provision de la ZAC Rougemare suite à la clôture de ce

budgets annexes

- 1 516 k€ pour une opération d'ordre patrimoniale.

Le résultat d'investissement 2022 est un déficit de 2 615 011 €. Il est donc inscrit en dépenses d'investissement au BP 2023.

En recettes :



- Le FCTVA estimé à 2 500 k€.
- L'autofinancement brut est composé de la dotation aux amortissements nette des reprises de subventions d'équipement transférables auxquelles s'ajoute le virement complémentaire, soit un total de 29 780 k€.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 8 568 k€ serait nécessaire.

2 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif

Les budgets annexes de ces services publics à caractère industriel et commercial doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 27.

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

2.1 Service des eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	11 004 213
Recettes réelles d'investissement	4 043 438
Besoin de financement	6 960 775
Remboursement capital	2 155 000
Total besoin de la section d'investissement	9 115 775

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	14 627 054
Dépenses réelles d'exploitation	11 193 427
Autofinancement brut	3 433 627
Nouveaux emprunts nécessaires	5 682 148

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 640 400
<i>Virement complémentaire</i>	793 227

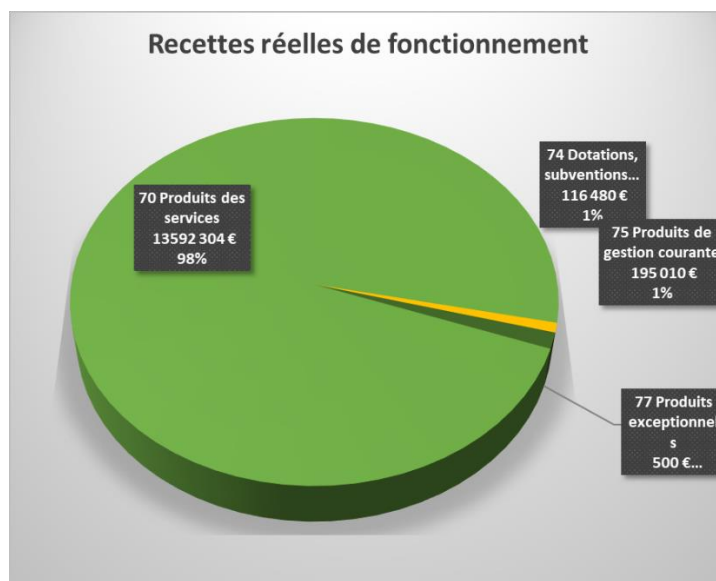
2.1.1 Section d'exploitation

Elle s'équilibre à hauteur de 14 987 k€.

Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté s'élèvent à 13 904 k€.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 359 k€ au titre des subventions transférables.

Le résultat cumulé affecté à la section d'exploitation est de 722 759.55 €.

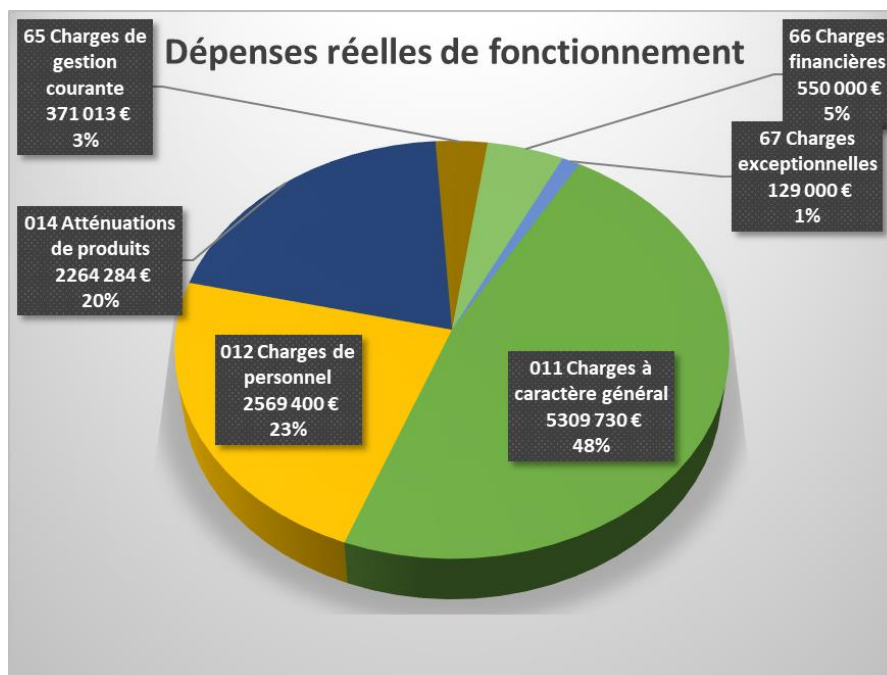


Les produits des services (chapitre 70) sont majoritairement constitués :

- de la vente d'eau aux abonnés pour 6,1 M€ soit 45 % du poste,
- des abonnés pour la location de compteurs pour 2 M€,
- de la redevance pollution pour 1,5 m€ qui est reversée pour le même montant (une dépense est donc inscrite en section de fonctionnement pour le même montant),
- de la redevance pour la modernisation des réseaux pour 609 k€,
- de la redevance pour la préservation de la ressource pour 428 k€,

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 11 193 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 3 793 k€ dont 3 000 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 793 k€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les charges à caractère général (chapitre 011) qui représentent 47 % des dépenses réelles d'exploitation sont composées notamment :

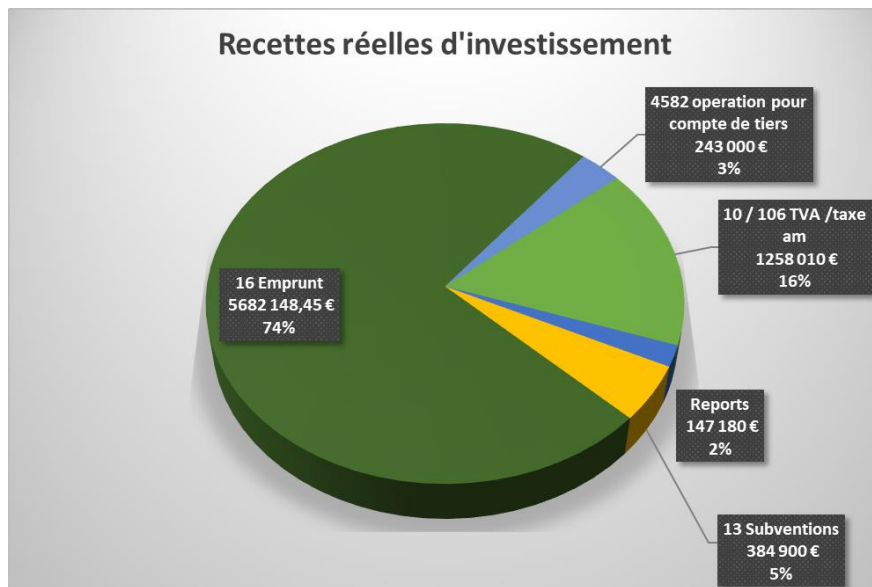
- de la prestation d'externalisation de la facturation pour le budget eau et le budget assainissement (le budget assainissement rembourse sa quote-part au budget eau, à ce titre il existe donc une recette de fonctionnement en contrepartie), cette dépense représente 26% des charges à caractère général soit 1 400 k€ ;
- de la consommation électrique nécessaire à la production et à la distribution de l'eau potable : 950 k€ ;
- du reversement aux agences de l'eau d'une partie des recettes de la redevance pollution, estimée à 550 k€ ;
- de la réalisation de 230 branchements neufs soit 425 k€ ;
- de l'achat d'eau en gros auprès d'autres collectivités : 323 k€ ;
- la fourniture des matériaux pour les travaux et fournitures diverses nécessaires à l'exploitation (notamment remblais et matériaux).

Les atténuations de produits (chapitre 014) qui représentent 20 % des dépenses d'exploitation correspondent à la redevance pollution à hauteur de 1 630 k€, et à la redevance agence de l'eau pour la modernisation des réseaux à hauteur de 634 k€.

2.1.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 15 718 k€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9 715 k€.



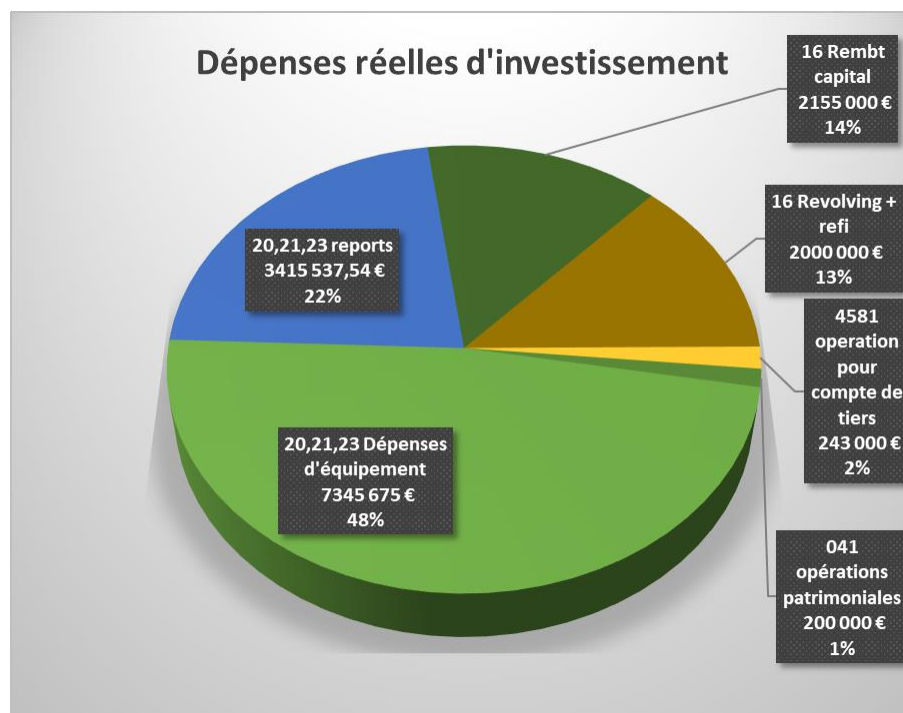
Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 993 k€ :

- 3 000 k€ ont été inscrits au titre des amortissements,
- 793 k€ au titre du virement à la section d'investissement,
- 200 k€ au titre des opérations patrimoniales.

Le résultat d'investissement cumulé 2022 est de 2 010 347.58 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 15 159 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 559 K€ dont 359 k€ au titre des subventions transférables et 200 k€ au titre des opérations patrimoniales.



Les dépenses réelles d'équipement (hors opération pour compte de tiers) s'élèvent à 7 345 k€. Elles concernent principalement :

- Travaux de réhabilitation des réseaux pour 1 488 k€,
- Frais de maîtrise d'œuvre et travaux de sécurisation sur les captages d'Arnières/Iton pour 4 642 k€,
- Renouvellement d'équipements d'exploitation et des travaux annuels sur les installations et le réseau pour 824 k€.

Le remboursement du capital de la dette est de 2 155 k€.

Des subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 384 k€ dont 335 k€ de subvention d'équipement à percevoir en application des conventions passées avec l'Agence de l'eau, 31 k€ avec le Conseil départemental et 18 k€ au titre d'un partenariat d'utilité publique (PUP).

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 5 682 k€.

2.2 Service assainissement

Depuis 2019, il existe un budget unique pour l'ensemble du territoire EPN.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	15 064 259
Recettes réelles d'investissement	7 241 760
Besoin de financement	7 822 499
Remboursement capital	3 016 000
Total besoin de la section d'investissement	10 838 499

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	12 181 759
Dépenses réelles d'exploitation	8 752 505
Autofinancement brut	3 429 254
Nouveaux emprunts nécessaires	7 409 245

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	3 302 000
<i>Virement complémentaire</i>	127 254

2.2.1 Section d'exploitation :

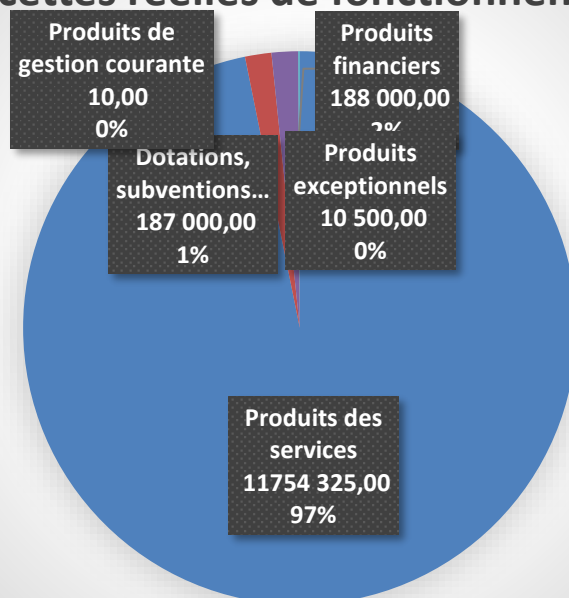
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 12 889 k€.

Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté s'élèvent à 12 139 k€.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 708 k€ au titre des subventions transférables.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 41 923.98 €.

Recettes réelles de fonctionnement



Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués :

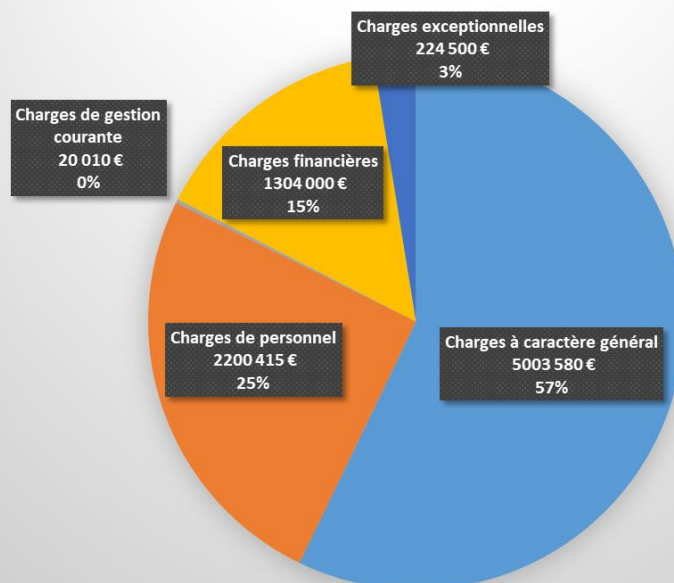
- de la redevance assainissement (11 M€ soit 95% du poste) ;
- de recettes liées aux branchements assainissement pour 477 k€ ;
- des interventions facturées pour débouchages, nettoyages réseaux, pompages de bacs à graisse chez les particuliers, établissements industriels et commerciaux : 102 k€ ;
- de la vente d'électricité produite par le CTEU : 120 k€ ;
- des abonnements pour la location de compteurs : 31 k€.

Les subventions d'exploitation (chapitre 74) sont une prime d'épuration estimée à 187 k€.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 8 752 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 4 137 k€ : 4 010 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 127 k€ au titre du virement à la section d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 57% des dépenses réelles d'exploitation sont composées notamment :

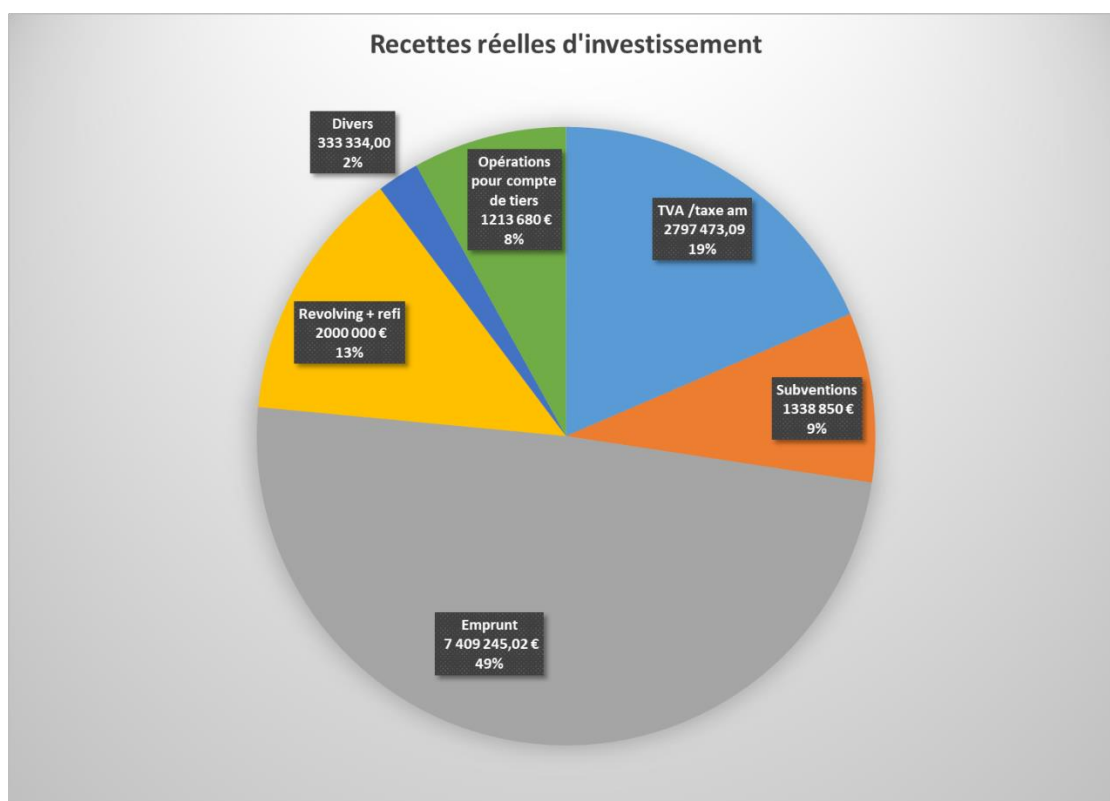
- de l'achat d'électricité, de gaz, d'eau potable pour les services de traitement des eaux usées, et les pompes de relevage (total de 1 662 k€),
- des dépenses de sous-traitance et notamment les contrats de prestations d'exploitation du système d'assainissement des différentes communes du territoire (635 k€), la destruction des refus de dégrillage, le remplacement du charbon actif, le transport et l'épandage des boues, le suivi agronomique des boues
- le remboursement au budget eau potable de la quote-part assainissement relative à l'externalisation de la facturation (340 k€),
- des dépenses de maintenance, entretien et réparation sur les différentes installations (348 k€),
- de la réalisation de branchements neufs soit 280 k€ ;
- des produits de traitement et fournitures diverses (138 k€)...

2.2.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 23 483 k€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 16 651 k€.

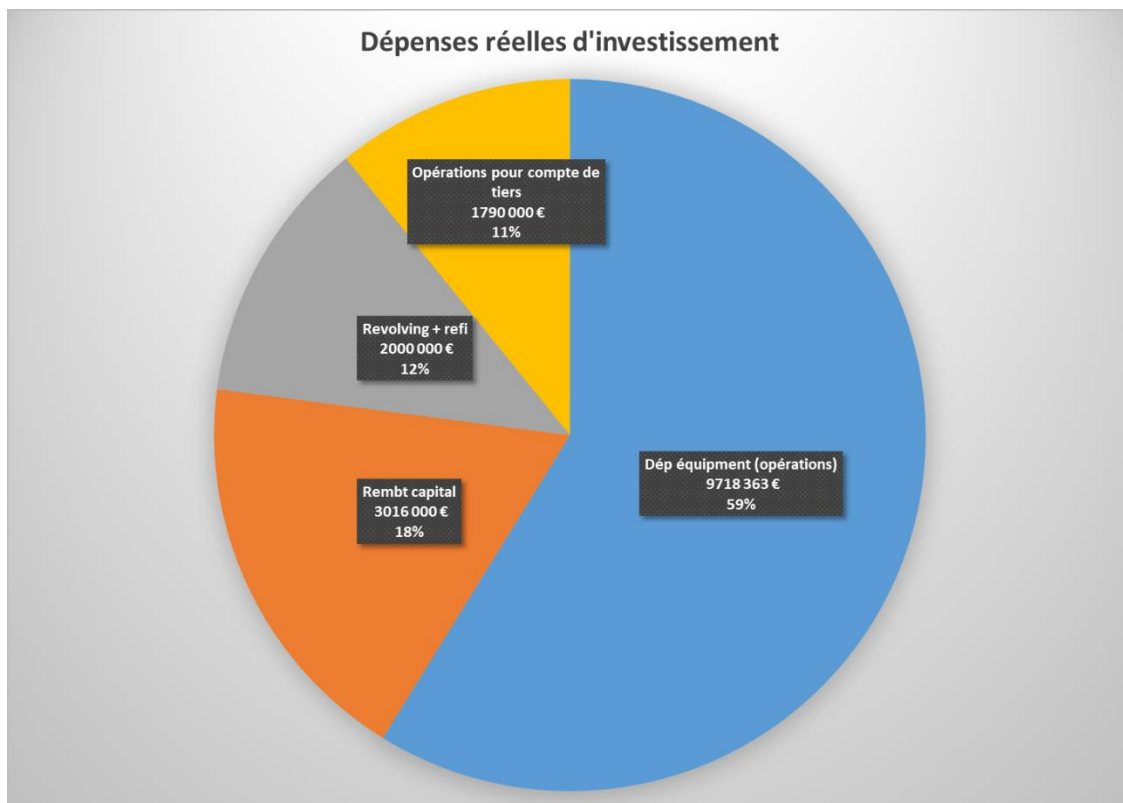
Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 6 832 k€ dont 4 140 k€ ont été inscrits au titre des amortissements, 127 k€ au titre du virement à la section d'investissement et 2 694 k€ au titre des opérations patrimoniales.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19 811 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 402 k€ dont 708 k€ au titre des subventions transférables et 2 694 k€ au titre des opérations patrimoniales.

Le déficit cumulé d'investissement 2022 est de 268 585.14 €.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 9 718 k€. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux à hauteur de 1 571 k€,
- les travaux d'extension de réseaux à hauteur de 311 k€,
- les frais de maîtrise d'œuvre et des travaux sur les Captages d'Arnières /Iton pour 4 853 k€,
- les frais d'étude pour le schéma directeur pour 1 070 k€,
- les équipements spécifiques d'exploitation et matériels industriels et les travaux annuels sur les installations et le réseau pour 1 598 k€.

Le remboursement du capital de la dette est de 3 016 k€. Il est couvert à hauteur de 333 k€ par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 1 338 k€ sont prévues au titre des conventions avec l'Agence de l'Eau (1 302 k€) et au titre d'un PUP (36 k€).

Le FCTVA est estimé à 800 k€ et participe à l'équilibre également. Par ailleurs, une partie du résultat d'exploitation 2022 a été affecté au chapitre 10 afin de financer le déficit d'investissement généré par les restes à réaliser (1 997 k€).

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 7 409 k€.

2.3 Budget annexe du SPANC – service public d'assainissement non collectif



Comme pour l'eau et l'assainissement, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit s'équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux usagers.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	433 304 €
Recettes réelles d'investissement	191 475 €
Besoin de financement	241 829 €
Remboursement capital	- €
Total de la section d'investissement	241 829 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	765 278 €
Dépenses réelles d'exploitation	523 449 €
Autofinancement brut	241 829 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	5 240 €
<i>Virement complémentaire</i>	236 589 €

2.3.1 Section d'exploitation :

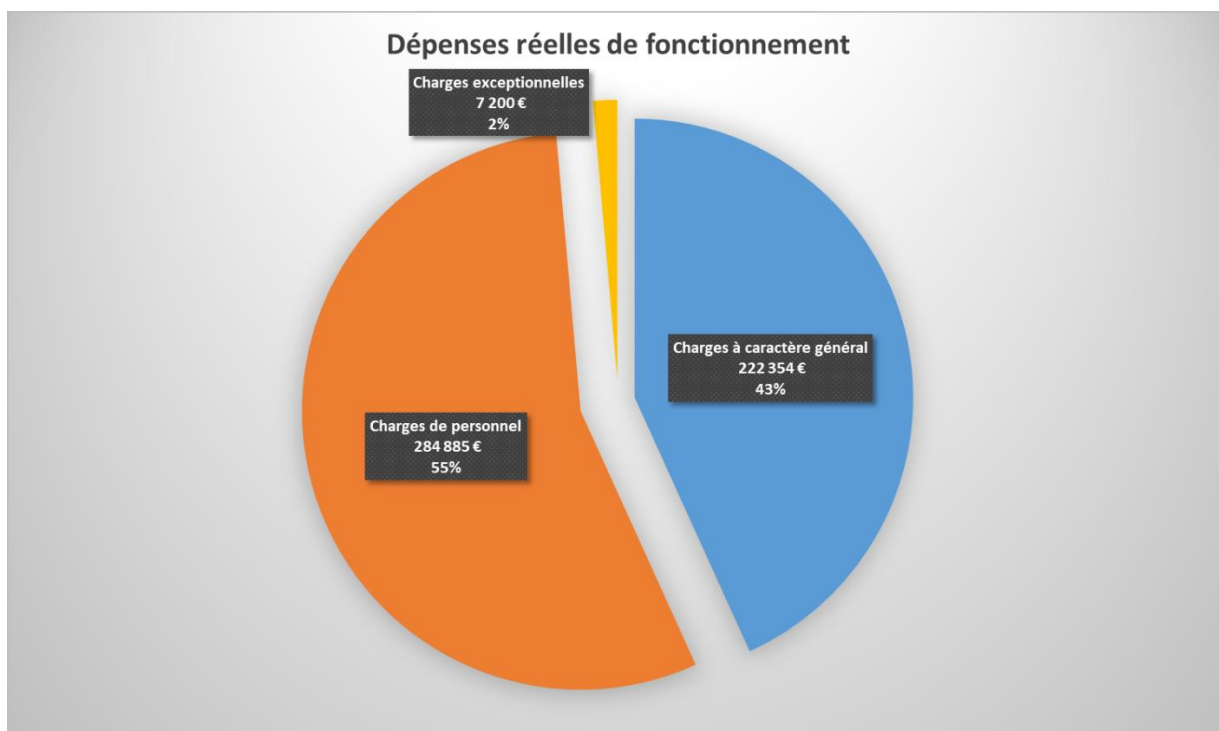
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 765 k€.

Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté s'élèvent à 529 k€. Elles sont composées des contrôles périodiques.

L'excédent cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 236 588.67 €.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 523 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 241 k€ dont 5 k€ au titre des amortissements et 236 k€ au titre du virement du fonctionnement vers l'investissement.



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont composées notamment :

- de frais de sous-traitance (36,5 k€) afin de réaliser des vidanges de fosses au profit du service entretien des réseaux ; des dépotages et retraitements au profit du CTEU,
- de frais d'études et prestation pour 157 k€.

2.3.2 Section d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement hors résultat reporté sont de 136 k€ dont 1,3 k€ pour des travaux de comptes de tiers subventionné par l'agence de l'eau et le département 27 et 135 k€ de recettes reportées.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 241 k€ dont 5 k€ au titre des amortissements et 236 k€ au titre du virement du fonctionnement vers l'investissement.

L'excédent cumulé d'investissement 2022 est de 55 259.09 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 433 k€ et correspondent aux dépenses d'équipement suivantes :

- acquisition de licence Poseis (3 k€), licence Office 2016 (2 k€)
- acquisition d'outils techniques pour le service (3,5 k€)
- acquisition de matériel informatique (2,2 k€).

3 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	72 015 €
Recettes réelles d'investissement	370 259 €
Excédent de financement	298 244 €
Remboursement capital	188 000 €
Total excédent de la section d'investissement	110 244 €

Recettes réelles de fonctionnement	346 182 €
Dépenses réelles de fonctionnement	193 510 €
Autofinancement brut	152 672 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	152 672 €
<i>Virement complémentaire</i>	

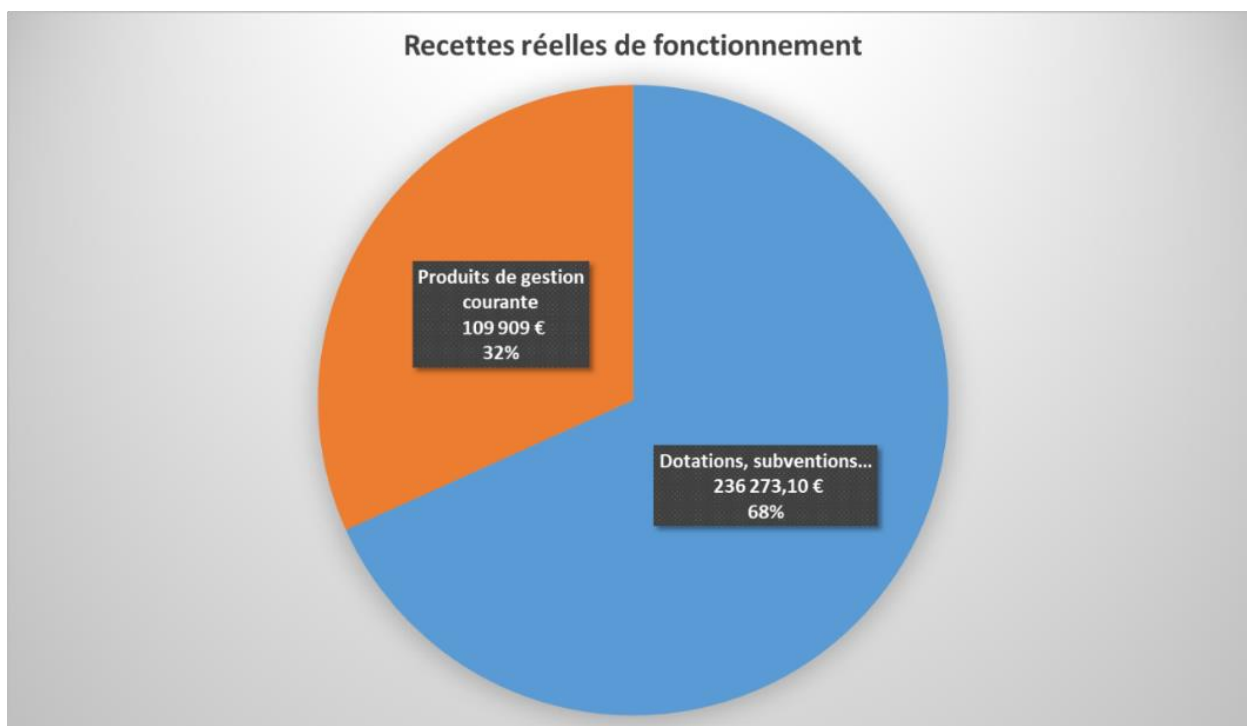
Le budget annexe de la bio-pépinière est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Il peut néanmoins bénéficier (s'agissant d'une aide au développement économique) d'une subvention d'équilibre du budget principal.

3.1 Section de fonctionnement :

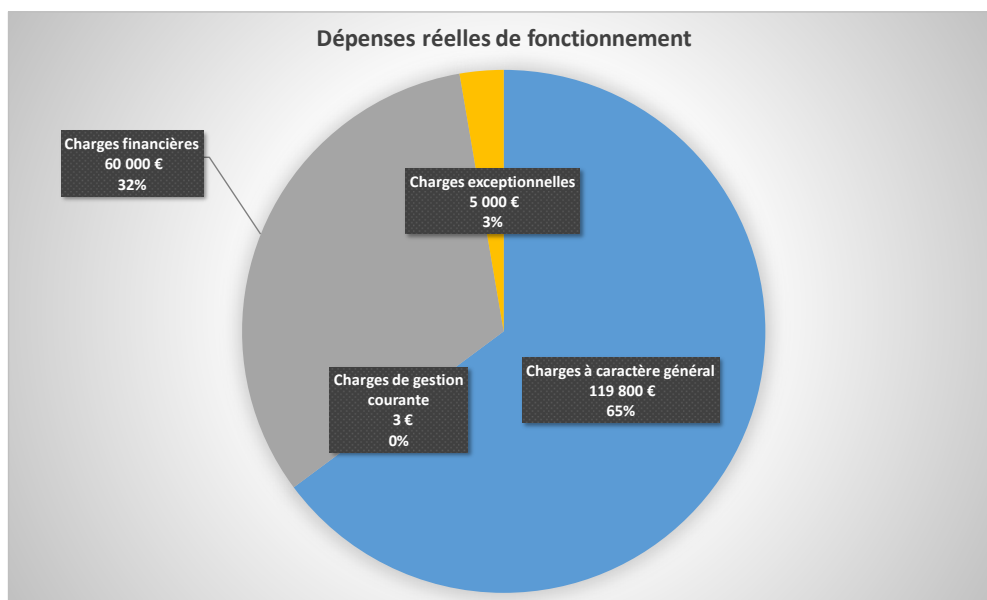
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 436 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 346 k€ qui sont constituées des produits de gestion courantes soit les loyers et les charges reçus, estimés à 109 k€ et d'une subvention d'équilibre de 236 k€.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 90 k€ au titre des amortissements.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 185 k€. Les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 119 k€. Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 60 k€.



Les dotations aux amortissements du bâtiment (243 k€) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 90 k€.

Le déficit cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 8 707.10 €.

3.1.1 Section d'investissement :

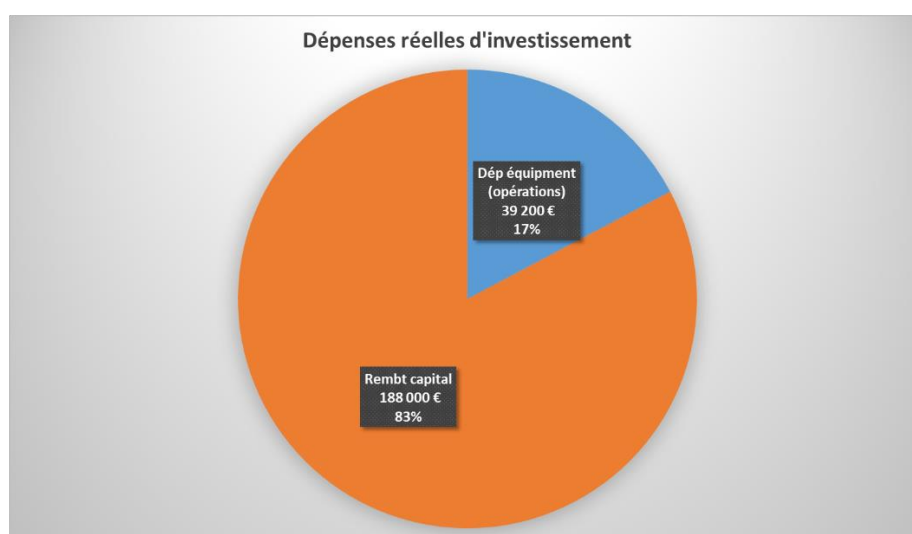
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 350 k€.

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements (243 k€).

L'excédent cumulé d'investissement est de 370 259.48 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 260 k€, représentant le remboursement du capital de la dette (188 k€), pour 39 k€ le montant des dépenses d'équipement et pour 32 k€ de dépenses reportées.

L'amortissement des subventions d'équipement, dépense d'ordre évoquée ci-dessus pour 90 k€.



Les dépenses d'équipement prévues concernent notamment des travaux de couverture, le remplacement de volets roulants, des travaux relatifs au chauffage et à la climatisation...

4 Budget annexe mobilités



Le budget annexe des Mobilités est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement transport, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, la tarification des usagers et une subvention d'équilibre du budget principal, en compensation de politiques tarifaires notamment.

L'ex-GEA était précédemment autorité organisatrice de la mobilité sur un ressort territorial coïncidant avec son périmètre. Ce ressort territorial s'est trouvé étendu au périmètre des 74 communes d'EPN depuis le 1er janvier 2018.

EPN exerce désormais en direct la compétence transport scolaire sur l'ensemble du territoire. L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

En préambule, il convient de préciser que tout comme le BP 2022, le BP 2023 est établi en hors taxe. En effet, compte tenu de la réponse favorable de l'administration fiscale à la suite du rescrit (visant à solliciter la gestion du budget Mobilité en HT) l'ensemble des inscriptions de dépenses et de recettes ont été effectuées pour leur montant HT.

Recettes réelles d'investissement	3 457 790 €
Dépenses réelles d'investissement	5 230 557 €
Besoin de financement	1 772 767 €
Remboursement capital	565 080 €
Total besoin de la section d'investissement	2 337 847 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	23 518 122 €
Dépenses réelles d'exploitation	21 502 762 €
Autofinancement brut hors résultat	2 015 360 €
Nouveaux emprunts nécessaires	322 487 €

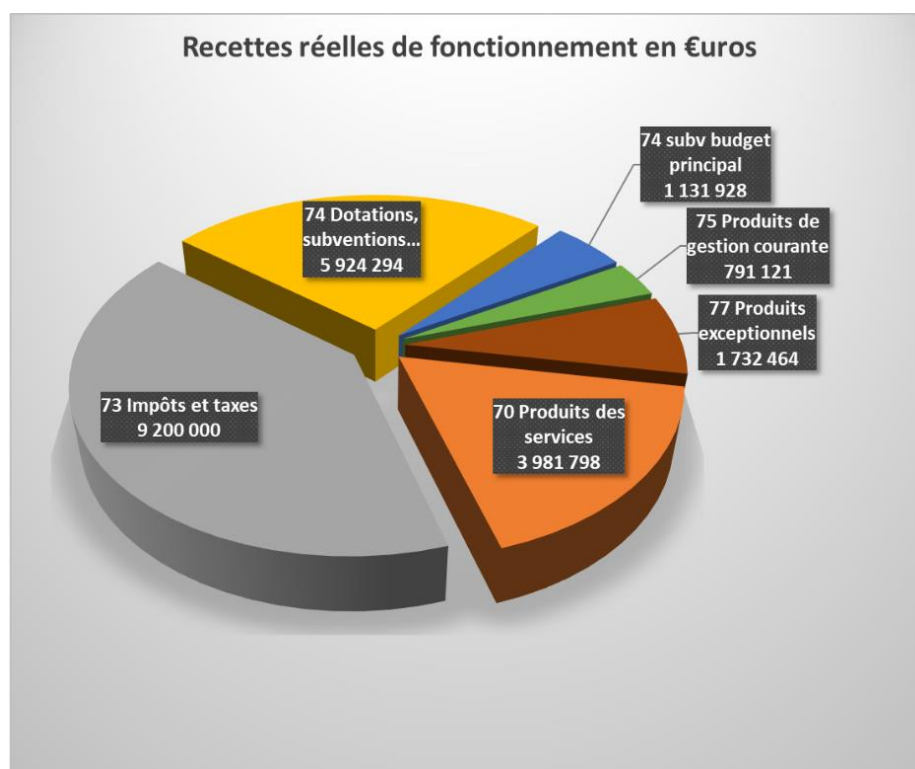
Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 015 360 €
<i>Virement complémentaire</i>	- €

4.1.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 23 792 k€.

Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté s'élèvent à 22 761 k€.



En recettes **d'impôts et taxes (chapitre 73)**, le versement transport est estimé à 9 200 k€. Celui-ci est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP. Le versement transport a été ré institué par délibération du 11 avril 2017 sur le territoire d'EPN au taux de 0,90 %, assorti d'un mécanisme de lissage pour les communes de l'ex-CCPN (progressivité des taux passant de 0,15 % au 1er juillet 2017 à 0,90 % au 1er janvier 2022).

Les **dotations et subventions (chapitre 74)**, comprennent majoritairement :

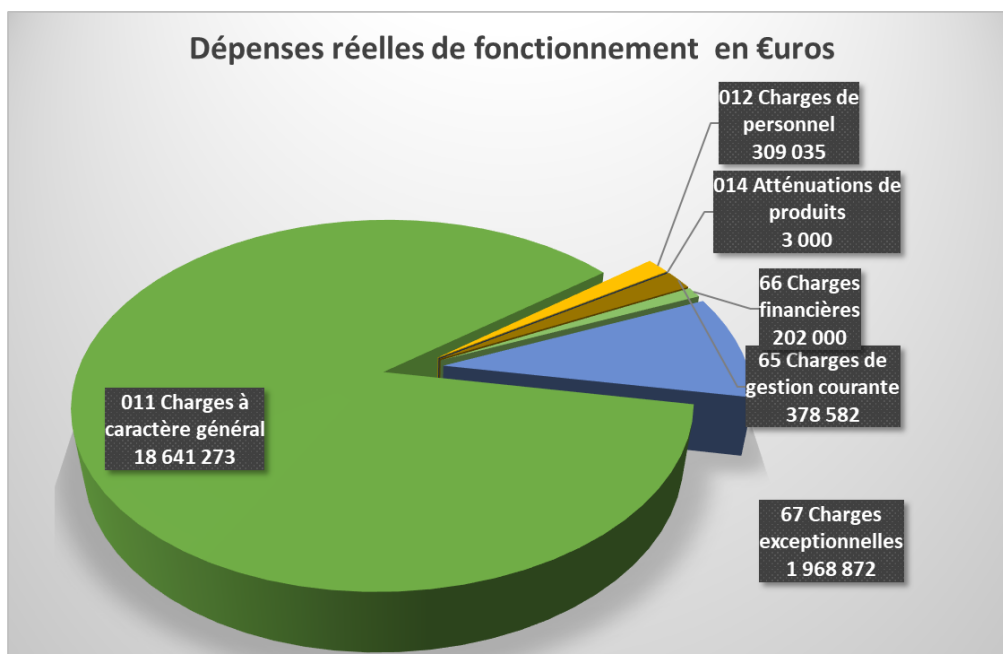
- la participation de la Région versée au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire (5.8 M€ soit 98% du poste),
- une participation du département de 70 k€ visant à compenser les services mis en place dans le cadre de la fermeture du collège Pablo Néruda (manque à gagner pour epn sur la redevance versée par Trans urbain),
- une participation du budget principal EPN de 1 132 k€.

Les **produits des services (chapitre 70)** sont essentiellement constitués des recettes Trans Urbain des usagers, estimés à 3 981 k€ pour 2023, soit +2 179 k€. Cette hausse est liée à plusieurs facteurs :

- liée à la réponse favorable de l'administration fiscale quant à la tenue du budget HT pour l'année 2021. Cette réponse positive nous conduit à « corriger l'année 2021 » et à annuler l'ensemble des titres de 2021 émis en TTC pour les réémettre en HT à la nature 7061 (l'impact sur le chapitre 70 est de +1 737 k€) ;
- +442 k€ correspond à la revalorisation des tarifs à partir de la rentrée de septembre 2023.

Les **produits de gestion courante (chapitre 75)** correspondent à la redevance d'usage versée par Transurbain à EPN en application du contrat OSP pour la mise à disposition des véhicules nécessaires à l'exploitation du service.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 756 516.61 €.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 21 502 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 2 290 k€ au titre des amortissements.

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 87 % des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

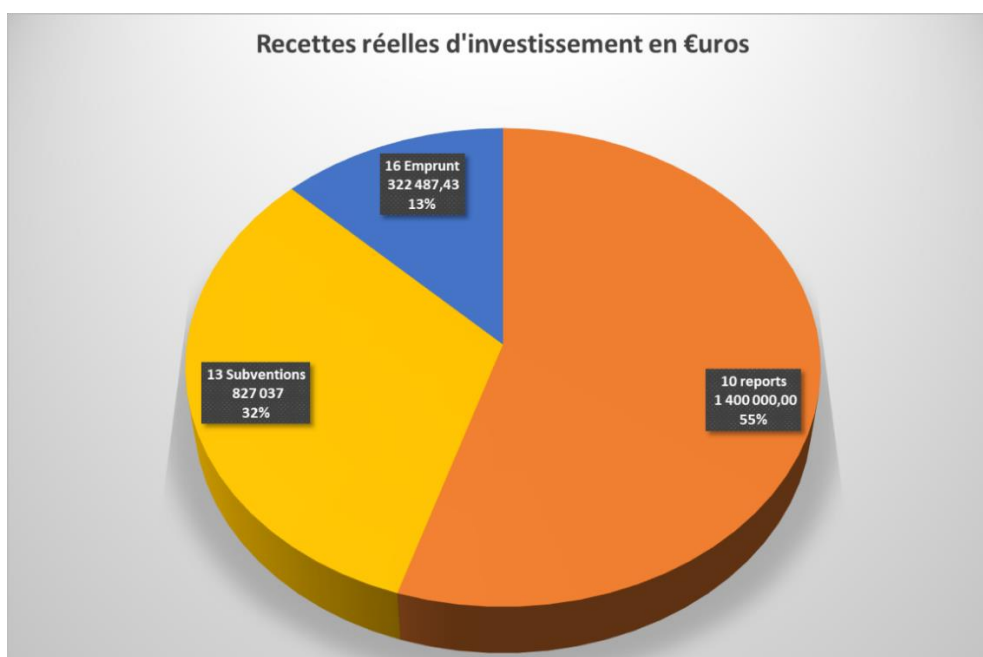
- des sommes versées à Trans Urbain dans le cadre du contrat OSP pour 10 019 K€ (soit 53% du poste),
- des marchés et contrats de prestation souscrits dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire : 5 075 K€,
- des droits de charges dus à la Région Normandie pour 1 426 k€ pour le transport scolaire.

4.1.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 6 070 k€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 780 k€ dont un emprunt d'équilibre de 322 k€.

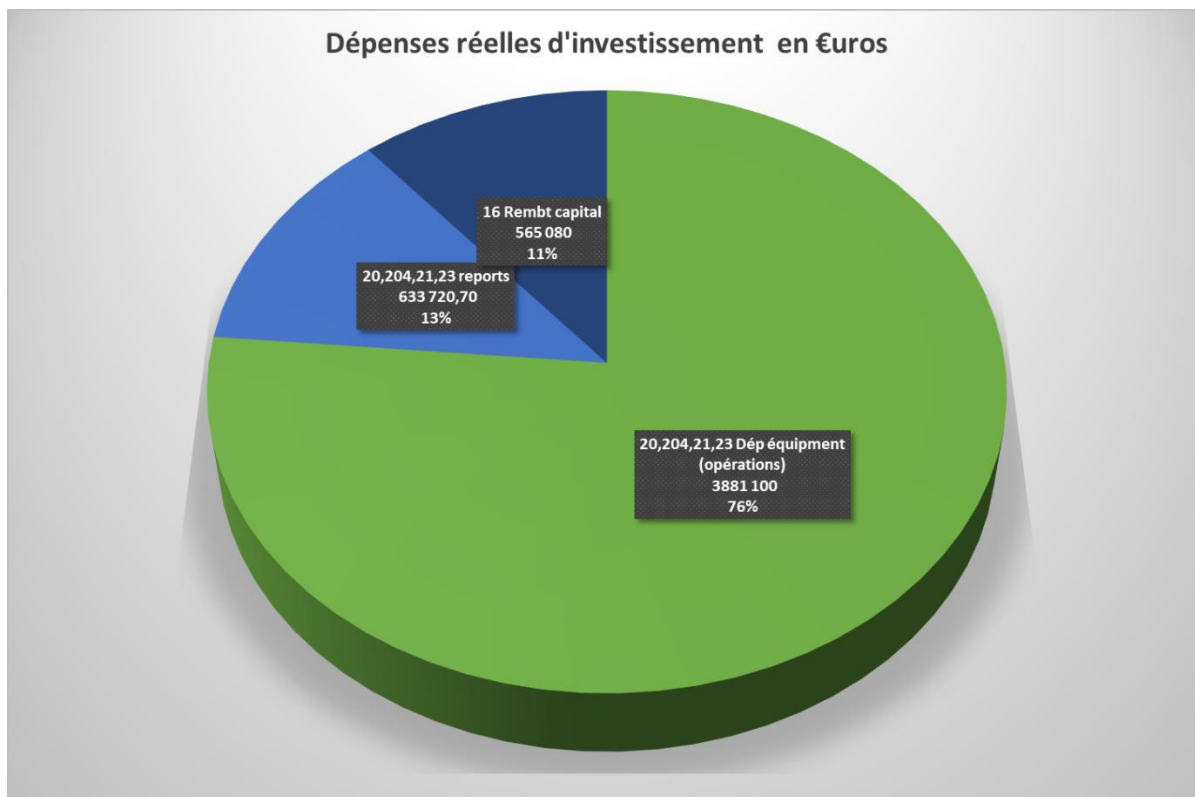
Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 2 290 k€ au titre des amortissements.



Les dépenses réelles d'investissement hors résultat reporté s'élèvent à 5 079 k€ y compris un remboursement d'emprunt de 565 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 275 k€ inscrits au titre des subventions transférables.

Auquel s'ajoute un déficit d'investissement de 2022 de 715 736.73 €.



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 881 k€. Elles concernent principalement :

- L'acquisition de bus pour un montant total de 1 128 k€.
- L'aménagement de voies vertes pour un montant de 277 k€
- L'aménagement de la voie verte de la cavée boudin à la gare pour un montant de 244 k€

Le remboursement du capital de la dette est de 565 k€.

En recettes, une subvention DSIL de 307 k€, de la Région Normandie de 306 k€ et du Département de l'Eure de 212 k€ sont prévues au titre des aménagements de voies vertes.

4.2 Budget ZA de la Croix Prunelle

L'équilibre général du budget se présente ainsi en k€ :

Dépenses réelles d'investissement	1 060 752 €
Recettes réelles d'investissement	745 235 €
Besoin de financement	315 517 €
Remboursement capital	28 000 €
Total besoin de la section d'investissement	343 517 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	353 670 €
Dépenses réelles d'exploitation	10 153 €
Autofinancement brut	343 517 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	78 586 €
<i>Virement complémentaire</i>	264 931 €

4.2.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 391 k€.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 215 k€ dont 5 k€ de loyers et 210 k€ de produit de cession.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 38 k€ au titre des subventions transférables.

L'excédent cumulé affecté à la section fonctionnement est de 138 691.55 €.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 10 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 381 k€ dont 116 k€ au titre des amortissements et 264 k€ au titre du virement de la section d'investissement vers le fonctionnement.

4.2.2 Section d'investissement :

Les recettes d'investissement sont des crédits pour les cessions à hauteur de 184 k€ et des recettes d'ordre s'élevant à 381 k€ dont 116 k€ au titre des amortissements et 264 k€ au titre du virement de la section d'investissement vers le fonctionnement.

L'excédent cumulé d'investissement est de 560 340.17 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 088 k€ dont une étude MOE contre-allée, stationnement et giration poids lourds et 28 k€ pour rembourser le capital de la dette.

4.3 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)



Ces budgets sont au nombre de 11, répartis comme suit :

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
ZONE D'ACTIVITES HTVA	14 728 365	3 761 180	18 489 545
ZAC DU LONG BUISSON 1	2 512 519	140 683	2 653 202
ZAC DU LONG BUISSON 2	1 416 459	507 664	1 924 123
ZAC DU LONG BUISSON 3	5 832 140	16 457	5 848 597
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	129 294	67 558	196 852
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 106 457	1 649 736	4 756 193
ZA GAUVILLE PARVILLE	18 247	12 423	30 670
ZA DE MISEREY	946 167	844 936	1 791 103
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	461 805	429 735	891 540
ZAC DES VIGNES-DROISY	305 279	91 987	397 267
ZONES D'HABITAT HTVA	4 054 781	2 047 340	6 102 121
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	3 538 288	2 043 270	5 581 558
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	516 493	4 070	520 563
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	18 783 146	5 808 520	24 591 666

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée.

Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, à chaque fin d'exercice, à déstocker les dépenses réalisées et à les restocker. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure que les acquisitions, études et travaux valorisent le patrimoine de la zone.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont virtuellement « stockées », via la constitution d'une provision, afin de conserver la trace de l'intégralité des dépenses et recettes. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

Les services s'approprient de nouveaux outils d'analyse et de gestion pluriannuelle afin d'accorder la stratégie financière avec les enjeux économiques des actions de développement d'EPN s'appuyant sur les réserves foncières et les dynamiques de zones.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2023 sont les suivantes :

4.3.1 Principales recettes foncières attendues en K€

Budget	Montant
ZA DES SURETTES - GRAVIGNY	500
ZA DE MISEREY	800
ZAC VALLON FLEURI	1 770
	3 070

4.3.2 Principales actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation

Budget	Montant	Commentaire
ZAC DU LONG BUISSON 1	10 k€	Provision géomètre: division foncière et étude de sol avant-vente
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	221 k€	Rachat Saminox + convention travaux EPFN + frais géomètre et frais de notaire
ZAC DU LONG BUISSON 2	10 k€	Provision géomètre: division foncière et étude de sol avant-vente
ZAC VALLON FLEURI - SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	15 k€	Provision géomètre: division foncière et étude de sol avant-vente
ZA MISEREY	3 k€	Mission géomètre avant vente terrain

GLOSSAIRE

CAF	Capacité d'autofinancement
CAF brute	= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF nette	= CAF brute – remboursement de l'annuité de dette en capital <i>NB: les intérêts font partie des dépenses réelles de fonctionnement</i>

	Recettes fiscales
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TH	Taxe d'habitation

	Dotations de l'Etat
DGF	Dotation globale de fonctionnement <i>Constituée de deux parts:</i> - La dotation de compensation (ex « part salaires » de la taxe professionnelle) - La dotation d'intercommunalité

	Compensations de la réforme de la taxe professionnelle
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (dotation de l'Etat)
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources (fonds de compensation « horizontal », alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme)

	Péréquation
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales